

6211-24-053

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ-4
DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
PAR BORALEX INC. ET BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 11 juin 2012 à 19 h
Château Mont-Sainte-Anne
Salle Les Chutes
500, boul. Beau-Pré
Beaupré

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 JUIN 2012
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
 M. LAURENT DUMAS 16
 NATION HURONNE-WENDAT 19
 M. Mario Gros-Louis
 GROUPE DE CITOYENS 22
 Me Brian A. Garneau
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 24
 Mme Marie-Pierre Morel
 REPRISE DE LA SÉANCE
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 Mme MIREILLE BONIN 31
 M. MARIO GROS-LOUIS 37
 M. DENIS RICHARD 42
 QUESTIONS DE LA COMMISSION 56
 Me BRIAN A. GARNEAU 64
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. FRANCIS FLYNN 74
 M. DENIS RICHARD 79
 Me BRIAN A. GARNEAU 85
 M. MICHEL LEFEBVRE 94
 M. FRANCIS FLYNN 105
 M. DENIS RICHARD 106

**SÉANCE DU 11 JUIN 2012
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beupré-4 dans la MRC de la Côte-de-Beupré.

10

Je me présente, mon nom est Denis Bergeron et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand.

15

Je serai secondé par monsieur François Lafond, commissaire, qui a une feuille de route éloquente en termes d'évaluation environnementale des projets éoliens.

20

Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 17 mai 2012. Cette lettre est adressée au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud.

25

"En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de la Seigneurie de Beupré-4 dans la MRC de la Côte-de-Beupré par Boralex inc. et Beupré Éole S.E.N.C., et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite."

30

Et c'est signé monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

35

Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

Outre sa responsabilité d'enquêter, la Commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

40 De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

45 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche du développement durable dans leur démarche d'analyse.

50 Enfin, la Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue monsieur Lafond et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

55 La Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

65 Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

70 Parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, sera soumise au gouvernement qui alors prendra une décision sur le projet.

75 Cette Commission d'enquête et d'audience publique effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement. Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil, là où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la Commission d'enquête a débuté aujourd'hui le 11 juin 2012 et sera d'une durée maximale de quatre (4) mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 10 octobre 2012.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure! Pour la suite des travaux, dans quelques minutes, j'inviterai les requérants à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

90 Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

95 L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ce soir et se poursuivra au besoin demain après-midi, et si la participation le justifie demain en soirée. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur le projet.

100 Elle donne la possibilité à la Commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie d'audience, c'est-à-dire le 4 juillet prochain. C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet.

Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire Avis d'intention disponible à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

110 Je vous invite d'ailleurs à signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Harvey qui est à l'arrière de la salle. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience.

115 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, soit au plus tard le 29 juin à midi (12 h).

120 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de bien
comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission
d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position
sur le projet; ces trois (3) options sont donc possibles.

125 Nous vous invitons à nous faire savoir le plus tôt possible, notamment à la coordonnatrice,
au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie de l'audience publique la forme dont vous
voudrez présenter votre position et ce, avant le 19 juin à dix-sept heures (17 h).

130 À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses
recherches pour compléter son examen du projet et de son analyse. La Commission compte
recevoir les réponses des personnes dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48)
heures.

135 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics, ils deviendront accessibles par
Internet, dans le centre de consultation La Plume d'Oie et également dans le site Web du BAPE.
De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à
Québec et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles
sur le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la
fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles
par Internet, dans les centres de consultation régionaux.

145 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience publique. Tout d'abord, voyons la disposition de la salle! Au centre, face à
vous, la Commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes, celle des personnes-
ressources et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, la table de
l'équipe de la Commission; à ma droite, la table des représentants du promoteur; et devant nous, la
table où vous viendrez poser vos questions.

150 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière. Ce soir,
le registre sera ouvert à la première pause. Deux (2) questions sont admises par intervention.
Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

155 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je dirigerai
les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse une question à une autre
personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le
commissaire Lafond, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

160 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules acceptés
sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon collègue
et moi pourrons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du
promoteur pour obtenir des informations supplémentaires dans la foulée de cette question.

165 Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions
concernant le projet.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées
dans un délai de quarante-huit (48) heures afin que les renseignements demandés soient rendus
publics pendant la première partie de l'audience.

170 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme
confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la
demande, et si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être transmise avec la
mention "confidentiel".

175 Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui
pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite
à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information
demandée, et cette décision sera rendue publique.

180 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de
quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui l'a
fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de
l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information,
peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

190 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document, la
Commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

195 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné
une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer
la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et de le remettre au
personnel à l'arrière de la salle.

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête! À ma
gauche les analystes, monsieur Jasmin Bergeron et monsieur Jonathan Perreault; à l'arrière de la

200 salle, la conseillère en communication, madame Marie-Claude Tanguay et la coordonnatrice de la Commission, madame Marie-Josée Harvey ainsi que l'agente de secrétariat, madame Elena Loukiantchouc.

205 Madame Denise Proulx assure le travail de sténotypie et du Centre de services partagés du Québec, monsieur Michel Guimond est responsable de la logistique, et monsieur Daniel Buisson est technicien au son.

J'inviterais maintenant madame Marie-Pierre Morel, porte-parole du promoteur, à nous présenter son équipe. Nous vous écoutons!

210 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Merci monsieur le Président. Alors il me fait plaisir également de vous présenter l'équipe à la table des intervenants. Donc à ma droite monsieur Philippe Gagnon, directeur construction chez Boralex; monsieur Gagnon est responsable de tous les aspects construction du projet.

215 À ma gauche madame Nathalie Leblanc, biologiste et chargée de projet chez Pesca Environnement; madame Leblanc est responsable non seulement de l'étude d'impact mais de tous les aspects physiques et fauniques de l'étude d'impact.

220 À sa gauche monsieur Francis Caron, chargé de projet chez Pesca Environnement; monsieur Caron est responsable des aspects humains dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact.

225 Et en bout de table, nous avons madame Alexandra Agagnier, chargée de projet chez Boralex qui sera responsable tout au long de l'audience des aspects logistiques et des présentations.

230 De plus, il se pourrait que certaines personnes, deux (2) autres personnes, soient appelées à la table des intervenants, ils sont assis dans la salle: monsieur Rafaël Bourrellis, coordonnateur du développement éolien chez Boralex et également monsieur Jean-François Daoust, conseiller en application éolienne chez Gaz Métro.

Et moi-même Marie-Pierre Morel, chargée de projet au développement chez Boralex.

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

Avez-vous des documents à déposer à cette étape-ci de l'audience?

240 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui monsieur le Président, les documents ont été déposés en début de séance à la Commission.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Morel, est-ce que c'est tous les documents, est-ce que vous avez la liste des documents qui ont été déposés s'il vous plaît?

255 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Je crois que la liste, on a déposé la boîte, tous les documents ont été déposés en copie papier et en version électronique également.

260 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame Morel.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant présenter les personnes-ressources qui sont présentes dans la salle. Alors j'inviterais monsieur Louis Messely du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Monsieur Messely!

270 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

Oui, bonsoir monsieur le Président. Louis Messely, je suis porte-parole au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, plus particulièrement de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres.

275 Je suis accompagné dans la salle ici de monsieur Denis Talbot qui est coordonnateur de l'évaluation des projets énergétiques à notre direction.

280 Il y a également, l'accompagnant, mesdames Catherine Deschênes et Julie Samson, ainsi que monsieur Jean Samson, spécialiste en acoustique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc votre équipe est complète?

285 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Merci monsieur Messely.

Est-ce que vous avez des documents à déposer, est-ce qu'il y a eu des documents que vous avez déposés?

295 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

300 Oui, il y a un document qui a été demandé par la Commission, il a été déposé en version électronique et papier, "Analyse des carences en aires protégées de la région de la Capitale-Nationale".

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Merci. Alors monsieur Madore, Louis Madore, ministère des Ressources naturelles et de la Faune!

PAR M. LOUIS MADORE:

310 Bonsoir monsieur le Président. Pour que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune réponde adéquatement au public ce soir, je serai accompagné de madame Héroïse Bastien, experte pour la faune terrestre et la biodiversité, de monsieur Benoît Thomas, expert en ce qui a trait à la faune aquatique. Il y aura aussi monsieur Richard Larochelle qui lui est expert pour ce qui a trait à la voirie forestière et enfin, Louise Simard qui pourrait vous entretenir sur le développement de la filière éolienne au Québec.

315 Moi-même, Louis Madore, je travaille à titre de coordonnateur pour l'implantation de projets éoliens en Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches.

PAR LE PRÉSIDENT:

320 Est-ce que vous aviez des documents à déposer?

PAR M. LOUIS MADORE:

325 Oui. Nous avons quatre (4) documents auxquels j'en ai ajouté un.

Nous avons déposé la carte des occurrences de la grive de Bicknell au Québec qui provient de la banque de données du CDPNQ.

330 Un plan de conservation de la grive de Bicknell, document de juillet 2010.

Le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères développé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

335 On a aussi déposé le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État plus communément connu sous le nom de RNI pour plusieurs.

Puis enfin ce que j'ai ajouté, ce que je me suis permis d'ajouter, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

340 Toutes les copies sont en sept (7) sauf pour la Stratégie énergétique qui est en six (6) copies papier ainsi que les copies électroniques qui sont à l'arrière.

PAR LE PRÉSIDENT:

345 Merci monsieur Madore.

Alors pour Environnement Canada, monsieur Louis Breton!

PAR M. LOUIS BRETON:

350 Bonsoir monsieur le Président. Louis Breton d'Environnement Canada, je suis coordonnateur régional pour le Québec en évaluation environnementale.

355 Pour la Commission pour la Seigneurie de Beauré-4, je serai accompagné au besoin de monsieur Marc Dionne qui sera rejoint par téléphone; nos spécialistes sont présentement sur le terrain à inventorier les oiseaux.

360 Et à la demande de la Commission, j'ai déposé l'évaluation et le rapport de situation du
comité sur la situation des espèces en péril au Canada, sur la grive de Bicknell au Canada, donc le
rapport de 2009.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Merci monsieur Breton.

Alors pour le Séminaire de Québec, monsieur Jacques Roberge!

PAR M. JACQUES ROBERGE:

370 Oui bonsoir monsieur le Président. Ma fonction au Séminaire est celle de procureur, c'est-à-
dire de responsable de l'administration générale du Séminaire de Québec, et aussi le responsable
de tous les projets de développement.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Monsieur Roberge, est-ce que vous aviez un document à déposer?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

380 J'ai plusieurs documents qui m'ont été demandés par la Commission que j'ai apportés avec
moi. Aimez-vous que je les nomme?

PAR LE PRÉSIDENT:

385 S'il vous plaît, oui.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

390 Oui, vous aimeriez ça.

Alors tout d'abord la Politique environnementale du Séminaire de Québec.

395 J'ai un document sur la gestion du réseau routier de la Seigneurie, document de référence
préparé par nos consultants forestiers, DGR inc.

Une analyse des carences en aires protégées Seigneurie de Beaupré préparée par nos
consultants également DGR. Nous attendions, évidemment, pour compléter notre travail, le dépôt,

je me rends compte qu'on a déposé ce soir ce document-là sur l'analyse des carences sur les terres publiques, alors c'est un document partiel.

400

Je dépose également un autre document qui fait état de toute la correspondance que nous avons eue avec le MRN à ce sujet-là.

405

Finalement – pas finalement, non, je procède toujours – Politique de gestion des plaintes et de règlement des différends sur la Seigneurie de Beaupré, terres du Séminaire de Québec, avec le formulaire qui va avec la Politique.

410

Un autre document qui porte sur les activités illicites, les espèces en péril et les sites à importance culturelle, ainsi qu'avec le formulaire.

415

Toutes les fiches d'identification et des mesures de protection des espèces en péril potentiellement présentes sur le territoire; alors toute une série de fiches ici, la façon de gérer, évidemment, ces espèces en péril, description de leur habitat. Il y a un registre qui accompagne ce document-là des espèces en péril, de même qu'un registre des sites à importance culturelle.

420

Finalement, un document assez volumineux qui est intitulé "Forêts de haute valeur pour conservation, FHVC", document préparé également par Consultants forestiers DGR qui inclut à la fin toutes les fiches des espèces menacées et en péril.

425

Un document de Genivar, "Plan de gestion de l'original 2004-2007 de la Seigneurie de Beaupré" accompagné d'un petit feuillet qui est extrait de ce plan-là que nous avons distribué à chacun de nos membres de territoire de chasse et clubs, c'est intitulé "Plan de gestion de l'original de la Seigneurie de Beaupré".

430

Une mise à jour de ce plan de gestion qui a été préparée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, précieux collaborateurs, intitulée "État de situation de la population d'originaux de la Seigneurie de Beaupré en 2011".

Et une étude complémentaire que nous avons commandée à la firme CIMA intitulée "Avis sur la récolte d'originaux sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré pour la saison 2012-2014".

435

Et finalement, deux (2) cartes, "Cartographie des sites et des bassins hydrographiques fragiles de la Seigneurie de Beaupré".

Et un autre document qui a été demandé, je le mentionne, notre entente contractuelle avec le promoteur. Mais vous comprendrez qu'il y a beaucoup d'éléments très sensibles là-dedans, sensibles pour la concurrence, qui n'ont pas été produits et j'ai envoyé une note à madame Harvey

à ce sujet-là. Je suis tenu par une entente de confidentialité, j'ai consulté mes collègues et, bon, on a jugé qu'on ne pouvait pas rendre public ce document-là.

440

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors la Commission jugera, là, de la pertinence de donner suite ou non à la demande.

445

Alors c'est complet monsieur Roberge?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Complet, oui.

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roberge.

455

Alors pour Hydro-Québec, monsieur Yannick Scully!

PAR M. YANNICK SCULLY:

460

Bonsoir monsieur le Président. Yannick Scully, délégué commercial à Hydro-Québec Distribution.

Je suis accompagné ce soir aussi de madame Linda Anctil, conseillère en relations avec le milieu ici à Québec.

465

Aucun document à déposer, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

470

Vous aviez pas de document à déposer?

PAR M. YANNICK SCULLY:

Aucun document à déposer.

475

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Scully.

PAR M. YANNICK SCULLY:

480 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Alors pour la MRC de la Côte-de-Beaupré, monsieur Pierre-Alexandre Côté.

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

 Bonsoir monsieur le Président.

490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Bonsoir.

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

495 Pierre-Alexandre Côté, responsable du service de l'aménagement du territoire pour la MRC de la Côte-de-Beaupré.

500 Donc je suis accompagné ce soir de monsieur Jacques Pichette, conseiller technique à la MRC de la Côte-de-Beaupré.

 Et j'ai déposé cinq (5) documents, donc qui ont été déposés en début de séance, copie papier et copie électronique.

505 Donc le premier document "Extrait du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, les dispositions spécifiques à l'affectation récréoforestière et usages autorisés dans les grandes affectations".

510 Donc la carte des grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré.

515 Le Règlement de zonage numéro 162 à l'égard du TNO Lac-Jacques-Cartier; le plan de zonage du TNO Lac-Jacques-Cartier, et également le Règlement 169 relatif aux chemins nécessaires aux éoliennes et aux aires de montage des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Alors c'est complet pour vous, monsieur Côté?

520 **PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:**

Oui, c'est complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Merci monsieur Côté.

Alors pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Gwendaline Kervran!

530 **PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:**

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

535

Bonsoir madame.

PAR Mme GWENDALINE KERVRAN:

540

Alors mon nom est Gwendaline Kervran et je travaille pour la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale; je suis conseillère en santé environnementale, donc je représente le ministère de la Santé et des Services sociaux.

545

Nous avons déposé un document qui s'appelle "Éoliennes et santé publique, une synthèse des connaissances" par l'INSPQ, alors l'Institut national de santé publique; nous l'avons déposé en six (6) copies et ainsi que fourni le document électronique.

PAR LE PRÉSIDENT:

550

Merci madame Kervran.

Monsieur Lafond!

PAR LE COMMISSAIRE:

555

Oui, monsieur Roberge, juste pour une petite vérification! Les documents que vous avez mentionnés tantôt, est-ce que vous les avez déposés auprès de madame Harvey?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

560

Oui effectivement, ils ont été déposés, la sixième copie est ici puis j'ai une copie électronique également.

PAR LE COMMISSAIRE:

565

Excellent, merci monsieur Roberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Alors pour compléter l'expertise des personnes-ressources sur place, nous avons informé certaines organisations, certains ministères, de la possibilité de leur poser des questions par écrit.

575

Alors ces organismes sont la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, la Communauté métropolitaine de Québec, le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

580

Pour la suite, la Commission d'enquête entend procéder à une visite du terrain qui aura lieu demain matin. Les participants qui voudraient se joindre à la Commission d'enquête sont les bienvenus. Ceux qui sont intéressés à visiter le site du projet doivent s'inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Marie-Claude Tanguay.

585

En raison du nombre restreint de places disponibles, soit six (6) places, si plus que six (6) personnes s'inscrivent pour participer à cette visite, un tirage au sort déterminera les personnes qui accompagneront la Commission d'enquête lors de la visite de terrain. Le départ est prévu à huit heures (8 h) demain matin et se fera à partir du stationnement du restaurant Le Montagnais à Saint-Tite-des-Caps. Les participants embarqueront à bord de véhicules fournis par le promoteur.

590

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
LAURENT DUMAS**

595

PAR LE PRÉSIDENT:

600

Je vais maintenant inviter chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je vous demande de vous en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique.

605

Je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

Alors j'inviterais tout d'abord par téléphone monsieur Laurent Dumas!

610

PAR M. LAURENT DUMAS:

Oui, bonjour. Est-ce que vous m'entendez?

615

PAR LE PRÉSIDENT:

On vous entend monsieur Dumas.

620

PAR M. LAURENT DUMAS:

Bon, ça va être très résumé parce que, en cinq (5) minutes!

625

Écoutez, au mois de février 2012, le ministre Clément Gignac déclarait que le gouvernement était embêté qu'Hydro-Québec doive acheter les surplus d'électricité de l'aluminerie de Rio Tinto Alcan parce que, déclarait le ministre, le Québec est actuellement en situation de surplus de production d'électricité.

630

Alors dans ce contexte, on se demande pourquoi le même gouvernement continue à nous entraîner dans des mégaprojets ruineux et destructeurs pour l'environnement pour produire encore plus d'électricité alors qu'on est déjà en surplus.

Ensuite, il paraît étonnant que le promoteur du projet arrive avec un petit projet d'une trentaine d'éoliennes alors que dans la phase précédente il avait accepté de réduire de quelque soixante-quinze (75) éoliennes, le projet, le faisant passer de deux cent cinquante (250) à quelque

635 cent soixante-quinze (175) éoliennes. Donc c'est un peu comme s'il essayait, sans que ça paraisse, de rebâtir son projet initial par petits morceaux et ça, ça nous paraît bizarre et anormal.

640 Un aussi grand nombre d'éoliennes concentrées sur un pareil territoire va constituer un gigantesque piège pour les volatiles, oiseaux et chiroptères, une sorte de rideau comme un filet aérien où une quantité d'oiseaux vont se frapper et il y aura des mortalités en quantité très élevée.

Il faut comprendre qu'on ne parle pas juste de la grive de Bicknell; les pales d'éoliennes ne différencient pas les espèces d'oiseaux, et la plupart des espèces d'oiseaux migrateurs sont en diminution au Québec actuellement, et donc ça aura un impact négatif sur la biodiversité.

645 On est tout près du Cap-Tourmente qui est un sanctuaire reconnu pour les oiseaux migrateurs, on est donc dans un corridor nord-sud de circulation des oiseaux migrateurs.

650 Le projet va être très lucratif pour le promoteur; ce sont les Québécois ordinaires, consommateurs d'électricité et payeurs de taxes qui vont payer entièrement le projet alors que tous les bénéficiaires vont aller au promoteur.

655 Le Séminaire de Québec aura quelques miettes, des peanuts, des redevances possiblement de l'ordre de quatre (4000 \$) à dix mille dollars (10 000 \$) par éolienne et par année, alors que compte tenu de la valeur des infrastructures et de la rentabilité formidable du projet, il serait en droit de s'attendre à des redevances au moins cinq (5) à dix (10) fois plus élevées.

660 Il faudrait également que le Séminaire de Québec et le promoteur soient conscients que quand le projet va être en fonction, si ça se fait, bien, ils pourraient être exposés à des poursuites en vertu de l'article 976 du Code civil pour des nuisances au voisinage qui n'existaient pas auparavant, qui n'étaient pas traditionnelles.

665 Et le voisinage, ça va très loin, compte tenu que la nuisance visuelle, la pollution visuelle nocturne va s'étendre jusqu'à quatre-vingts kilomètres (80 km) à la ronde, avec toute une ribambelle de petites lumières rouges qui vont clignoter sur la crête des montagnes à l'horizon, qui seront visibles par temps clair jusqu'à quatre-vingts kilomètres (80 km). Donc ça va très loin, il y a de nombreux voisins qui pourraient être incommodés.

670 Les mortalités de chiroptères et de volatiles vont à l'encontre de la vocation forestière traditionnelle qui était favorisée par le Séminaire de Québec, puisque les oiseaux et les chiroptères sont des auxiliaires de premier plan dans la lutte contre les ravageurs de la forêt. Donc on va se trouver à éliminer les amis de la forêt que sont les oiseaux et les chiroptères.

675 La Seigneurie de Beaupré est un territoire naturel exceptionnel qui comprend, par exemple, le plus haut sommet des Laurentides à onze cent soixante-six mètres (1166 m) qui est le mont Raoul-Blanchard, et une dizaine de sommets qui dépassent onze cents mètres (1100 m) d'altitude.

680 On trouve également le lac Brûlé appelé également lac Saint-Michel ou lac du Mont Saint-Étienne qui est un des grands lacs les plus élevés au Québec, à près de huit cents mètres (800 m) d'altitude, ce qui en fait également un intérêt écologique certain.

685 Dans n'importe quel pays civilisé, un territoire naturel d'une telle qualité serait protégé dans un état intégral, on en ferait un parc national protégé pour le bénéfice des citoyens et des générations futures. Remarquez bien que, comme c'est une propriété privée, ça pourrait également être fait par...

690 Ensuite, la Seigneurie de Beaupré se trouve au carrefour de nombreux attraits touristiques et naturels majeurs, par exemple le mont Sainte-Anne, le Cap-Tourmente, Réserve faunique des Laurentides, l'île d'Orléans, les îles de l'archipel de Montmagny, la Côte-Sud, le Parc de la Jacques-Cartier, le Parc des Grands-Jardins, Massif de Petite-Rivière-Saint-François, la Côte-de-Beaupré, le comté de Charlevoix, le camp Mercier, la forêt Montmorency.

695 C'est donc regrettable que dans une situation aussi privilégiée pour le tourisme et les attraits naturels, qu'on fasse un projet industriel qui va nuire à l'environnement en tuant des volatiles et qui va gaspiller le paysage, et ce sera visible de très loin tout le tour...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors en conclusion monsieur Dumas!

700 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

En conclusion. La plus grande richesse naturelle du Québec est également celle qui devient le plus rapidement de plus en plus rare partout dans le monde.

705 C'est de vastes territoires naturels à peu près vierges et des paysages naturels de grande qualité, et je crois que si on ne fait pas attention à cette richesse naturelle, bien, une propriété comme celle du Séminaire de Québec va se dévaloriser et se déprécier beaucoup plus que les petits bénéfices qu'ils peuvent espérer de l'exploitation éolienne avec les petites redevances que le promoteur va leur verser.

710

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est tout, monsieur Dumas?

715 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

Bien écoutez, c'est tout parce que j'ai juste cinq (5) minutes. J'aurais pu faire le triple ou le quadruple, mais j'en dirai plus lors de la présentation de mon mémoire, et je vous remercie beaucoup.

720 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Dumas.

725 **PAR M. LAURENT DUMAS:**

Au revoir.

730

NATION HURONNE-WENDAT

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Alors j'inviterais maintenant monsieur Mario Gros-Louis de la Nation huronne-wendat, de venir présenter sa requête.

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

740 Donc bonjour. Tout d'abord je voudrais excuser mon ami et collègue Simon Picard qui a écrit la lettre, donc il pouvait pas se présenter aujourd'hui, on a un conseil de la Nation huronne-wendat ce soir, donc il y avait des points auxquels il devait absolument participer, donc c'est moi qui est pris pour le remplacer.

745 Donc je vais lire la lettre. Là, il y a deux (2) lettres, il y avait une pièce jointe aussi à la lettre que je vas juste vous donner les faits saillants parce qu'en seulement cinq (5) minutes, j'aurai pas le temps de tout lire.

750 "Monsieur le Ministre, depuis maintenant plus de trois (3) ans, la Nation huronne-wendat suit de près le développement du projet éolien de la Seigneurie de Beaupré puisque l'ensemble du

projet se réalisera sur le territoire coutumier de la Nation huronne-wendat, le Nionwentsio qui signifie notre magnifique territoire en langue huronne-wendat.

755 "La Nation a répondu aux consultations successives concernant les phases précédentes de ce projet. De nombreuses correspondances furent préalablement échangées entre la Nation et votre ministère et des commentaires judicieux quant aux répercussions importantes de ce projet sur les droits de la Nation huronne-wendat, la faune, la flore et l'environnement en général ont été apportés par la Nation huronne-wendat. Chaque fois, des certificats d'autorisation ont été émis au promoteur sans tenir compte des commentaires de la Nation huronne-wendat.

760 "Concernant la présente et quatrième phase de ce projet, une lettre datée du 16 mars 2011 – pour laquelle je vais vous lire les faits saillants tout à l'heure – fut d'ailleurs adressée par monsieur Boudreault du Bureau du Nionwentsio à madame Marie-Claude Théberge de votre ministère, c'est-à-dire au MDDEP. Monsieur Boudreault demandait déjà, de manière officielle, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour tenir des audiences publiques sur la phase 4 de ce projet.

770 "Pour les motifs énoncés dans cette lettre, nous réitérons donc formellement la tenue d'une audience publique concernant la phase 4 du projet de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré.

775 "Nous souhaitons qu'à l'issue du processus de consultation concernant la phase 4 de ce projet, les droits de la Nation huronne-wendat soient respectés. Nous vous rappelons que lors des trois (3) premières phases, les obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement de la Couronne à l'égard de la Nation huronne-wendat n'ont pas été respectées.

780 "En plus du non-respect des droits constitutionnels de la Nation huronne-wendat, notamment ceux reconnus par la Cour suprême dans l'arrêt Sioui, nous croyons que la tenue d'une audience publique s'impose afin de faire la lumière concernant les préoccupations importantes de la Nation huronne-wendat à propos des ressources naturelles de son territoire dont le caribou forestier, la grive de Bicknell et l'orignal."

Donc je vais vous relater les faits saillants de la première lettre qui a été envoyée le 16 mars 2011.

785 Tout d'abord, on faisait encore référence au non-respect par la Couronne et le promoteur des obligations constitutionnelles de consulter et d'accommoder la Nation huronne-wendat.

790 Notamment, lors de la consultation l'an dernier, nous avons eu un délai de deux (2) semaines pour répondre à l'étude d'impact qui avait quand même plusieurs centaines de pages, donc vous savez, c'est quand même difficile quand on a une équipe de tout tasser et faire ça

pendant deux (2) semaines, donc c'est un peu les délais qu'on nous donne pour répondre à des consultations.

795 Également, on note un écart entre notre perception d'une bonne consultation et celle du SAA. Et également, bon, on parlait aucun accommodement qui était prévu.

800 Et également, nous avons fait référence dans notre lettre à des données numériques pour lesquelles on voulait faire nos propres analyses. Donc dans les consultations, c'est comme ça que nous on procède, on prend les données numériques du projet et on les arrime avec les nôtres, et ensuite on peut, c'est plus facile d'analyser les projets finalement.

Également, il faisait référence aux terres privées versus les droits de traiter la Nation huronne-wendat, donc ce sera un petit plus détaillé dans notre mémoire.

805 Dans le volume 1 au chapitre portant sur le milieu humain, il y a absolument rien sur la présence des Hurons-Wendat. Les mentions historiques concernant notre nation sont souvent erronées et également, des mentions erronées concernant l'inexistence de sites d'intérêt historique, culturel et patrimonial de notre nation. Et également, la marginalisation accentuée des activités des Hurons-Wendat et de leurs droits.

810 Également, aucune retombée positive pour notre nation, seule la MRC de la Côte-de-Beaupré est considérée. En plus, le comité de suivi des retombées est constitué de tous les intervenants du milieu excepté les Hurons-Wendat. D'ailleurs, dans les questions et réponses, il est mentionné que ces derniers considèrent que la Nation huronne-wendat n'est pas prévue au comité car elle ne fait pas partie de la Côte-de-Beaupré.

815 Donc ce serait bon de virer ça de côté et que ces gens-là comprennent que finalement, ils font partie de notre territoire. Quand ils sont arrivés ici, bien, quand les non-Autochtones sont arrivés, finalement, on a voulu partager notre territoire, et encore aujourd'hui c'est ce qu'on veut faire.

820 Et également, au niveau de l'étude d'impact archéologique, on trouve qu'elle est incomplète, donc c'est sûr qu'on va aller un peu loin dans notre mémoire là-dessus. Donc il y a un paquet de sites potentiels qui n'ont pas été retenus, où on se demande pourquoi qu'ils n'ont pas été identifiés.

825 Également, absence d'étude ou de mention concernant les impacts cumulatifs sur l'original; donc l'original, avec les projets éoliens, ça a été très peu documenté depuis que l'énergie éolienne existe au Québec.

830 Aucune mention du besoin d'inventorier, de caractériser ni de prendre en compte les habitats
d'espèces floristiques, animales, à statut particulier. Et également, on a noté la présence
potentielle de couloirs de migration qui pourraient être en plein milieu des projets éoliens.

835 Donc c'est ce qui complète la requête de la Nation huronne-wendat.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur Gros-Louis.

840

GROUPE DE CITOYENS

PAR LE PRÉSIDENT:

845

Alors j'inviterais maître Brian Garneau pour les requérants de venir présenter la requête.

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

850

Alors bonjour monsieur le Président, monsieur, madame.

Je représente un groupe de citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges qui désirent rester anonymes pour l'instant. Alors les motifs de leur demande pour l'audience publique sont basés sur quatre (4) préoccupations.

855

Numéro 1, c'est l'augmentation intensive des allées et venues, principalement par des véhicules lourds, qui aura lieu pendant la construction justement jusqu'à au moins l'année 2015.

860

En effet, depuis le début des travaux sur les phases préalables du parc éolien, nos clients ont constaté une explosion de la circulation. Selon leur propre recensement, la circulation a augmenté d'environ vingt-cinq (25) déplacements par jour dans leur rue jusqu'à environ mille cinq cents (1500) déplacements en période forte.

865

Inévitablement, cette augmentation de la circulation, notamment par des véhicules lourds, entraîne une augmentation de la poussière et du bruit dans leur secteur avec tous les problèmes de santé, d'environnement et de qualité de l'air qui en résultent.

Leur problème numéro 2, c'est l'augmentation anticipée du bruit de fond causé par le fonctionnement des éoliennes.

870 Lors des propositions des premières phases du parc éolien, les promoteurs ont minimisé l'impact sonore du fonctionnement des éoliennes, de sorte que nos clients craignent pouvoir les entendre en bruit de fond à partir de leur propriété. Les clients sont aucunement rassurés par les estimations des impacts sonores pour la phase 4. Il faut pas oublier que le bruit qui est produit par les éoliennes, c'est continu et constant.

875 Ensuite, ils craignent un impact négatif des éoliennes sur le paysage. Ils ont acheté leur terrain en région en grande partie à cause du paysage montagneux immaculé.

880 Alors ils craignent, je pense, à juste raison, que l'implantation d'un parc éolien, selon les plans qui sont actuellement dont on parle, ça vienne mettre en péril, de façon irréparable, la beauté naturelle, autant par le fait qu'il va y avoir trente (30) nouvelles éoliennes qui mesurent plus de cent vingt-cinq mètres (125 m) qu'aussi par les lignes de transmission à haute tension qui sont nécessaires pour transporter l'énergie produite.

885 En plus, les clients craignent un effet stroboscopique causé par la rotation des éoliennes.

Ensuite, ils craignent l'effet négatif sur la valeur de leur propriété.

890 Certains de mes clients ont déjà mis en vente leur terrain en grande partie en prévision des problèmes qu'on vient de soulever. Ils ont dû déclarer dans leur déclaration du vendeur, selon leur courtier immobilier – et en tant que procureur, on souscrit à cette hypothèse – qu'il y avait ce développement éolien là puis que ça pouvait poser des problèmes dans le futur pour les propriétaires qui vont acheter.

895 Alors évidemment, cette déclaration dans la déclaration du vendeur aura un impact qui ne peut être mesuré pour l'instant sur le prix de vente qu'ils recevront.

900 Un autre de mes clients avait acheté un terrain d'une superficie d'un point huit million de pieds carrés (1,8 M pi²) dans le secteur avoisinant, dans le but de le développer pour le développement résidentiel, et puis nous croyons que le développement, ce projet est grandement affecté, sinon compromis, par la présence du parc éolien dans le coin, si les problèmes sont bien fondés.

905 Et dans ce contexte-là, il serait peut-être nécessaire de dédommager les propriétaires qui sont dans le coin, qui sont affectés tant par la poussière que par les autres problèmes.

Alors c'était pour ces motifs que nous avons demandé au ministre de convoquer le BAPE. Alors ça fait le tour.

910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie maître Garneau.

915 **PAR Me BRIAN A. GARNEAU:**

Merci.

920 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant passer à la présentation du projet par le promoteur.

925

Alors j'inviterais madame Marie-Pierre Morel de présenter le projet qui est soumis pour l'audience publique actuelle, pour une période de quinze (15) minutes. Alors à vous!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

930

Merci monsieur le Président. Alors bonsoir à tous, bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire, les analystes, la table des personnes-ressources.

935

Alors bienvenue à cette présentation du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4. Alors laissez-moi vous présenter les intervenants à la table! Donc monsieur Gagnon directeur construction chez Boralex, madame Leblanc également qui fait partie de l'équipe de chez Pesca Environnement, monsieur Caron de chez Pesca Environnement, et madame Agagnier à la table à l'avant qui est responsable de la logistique.

940

Alors tout d'abord, laissez-moi vous présenter le plan de la présentation rapidement! Tout d'abord qui sommes-nous, ce que nous vous proposons, les améliorations apportées au projet, nos engagements et comment le projet s'insère dans le temps.

945

Les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-4 sont développés par un consortium cent pour cent (100 %) québécois composé de Boralex et de Gaz Métro et Valener; Valener étant une compagnie publique qui est partenaire de Gaz Métro dans le développement.

Le consortium a de l'expertise dans le développement et l'exploitation d'installations énergétiques et également dans le développement d'installations éoliennes.

950 Tout d'abord Boralex! Boralex, c'est une entreprise québécoise fondée par monsieur Bernard Lemaire et qui, encore aujourd'hui, véhicule et partage les valeurs de Cascades.

955 Les activités de Boralex sont axées sur les énergies renouvelables, principalement l'éolien, l'hydroélectrique, la cogénération, la biomasse, et tout récemment l'énergie solaire.

960 Boralex, c'est dix (10) ans d'expérience dans l'énergie éolienne, c'est près de cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance installée au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis, et c'est deux cent cinquante et un mégawatts (251 MW) d'énergie éolienne qui sont non seulement installés mais opérés par Boralex.

965 Boralex, c'est également plus de quatre cent soixante-dix mégawatts (470 MW) de projets en développement, seule ou avec des partenaires.

970 Maintenant, Gaz Métro! Gaz Métro est bien implantée au Québec et bien connue de par sa mission de distribuer et de desservir le Québec en gaz naturel. C'est une entreprise qui est active non seulement au Québec mais également au Canada et également dans le nord-est du continent.

975 Gaz Métro possède une expérience dans le domaine de l'énergie et dans la construction de projets d'envergure, principalement dans la distribution et le transport du gaz naturel. Gaz Métro, c'est dix mille kilomètres (10 000 km) de réseaux, c'est cent quatre-vingt mille (180 000) clients et trois cents (300) municipalités qui sont desservies au Québec.

980 Tout récemment, Gaz Métro a décidé de se diversifier, de diversifier son portefeuille énergétique, et donc en s'impliquant dans le développement éolien.

985 Maintenant, monsieur le Président, si nous sommes ici ce soir, c'est pour parler du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4 qui est représenté par la zone verte ici sur la carte. La zone verte, si je peux situer sur la carte, elle est à quinze kilomètres (15 km) de la route 138 qui longe ici la côte, environ à douze kilomètres (12 km) de Saint-Ferréol-les-Neiges.

990 Le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4 que vous voyez, la zone d'implantation est entièrement située dans la zone blanche qui représente les terres privées du Séminaire de Québec, à l'intérieur desquelles il n'y a aucune résidence permanente.

995 Alors rapidement le projet du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, c'est soixante-neuf mégawatts (69 MW) de puissance installée, entièrement localisés sur les terres privées appartenant au Séminaire de Québec.

990 C'est un investissement qui totalise deux cents millions (200 M\$) et qui créera en construction deux cents (200) emplois et en exploitation sept (7) emplois permanents qui, eux, s'échelonnent sur vingt (20) ans puisque la phase d'exploitation s'échelonne sur vingt (20) ans.

Le projet est prévu pour une mise en service en décembre 2014.

995 Le site sélectionné présente plusieurs avantages outre le potentiel éolien. Depuis plusieurs années, nous avons acquis une connaissance du territoire et ce, toujours par le biais, par l'intermédiaire du Séminaire de Québec, propriétaire des terres.

1000 C'est un territoire qui est déjà sous exploitation forestière et, deux (2) points très importants à souligner ici, il y a aucune résidence permanente à l'intérieur de la zone d'implantation du projet, ni même à l'intérieur des terres privées du Séminaire de Québec.

1005 De plus, il y aura un partage d'infrastructures en ce qui a trait au poste de raccordement, la ligne électrique, le bâtiment d'opération et certains des chemins d'accès. En fait, ce que ça veut dire, c'est qu'il n'y aura pas de nouvelle ligne de raccordement, de nouvelle ligne électrique qui sera construite par Hydro-Québec pour raccorder le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4 au réseau d'Hydro-Québec actuel.

1010 Alors la carte qui est présentée ici, c'est la configuration qui a été déposée en décembre 2010 dans le cadre de l'étude d'impact. Je vais vous situer sur la carte! Tout d'abord, donc on voit la zone d'implantation qui est à l'intérieur ici.

1015 Au nord on aperçoit la pointe sud du lac Brûlé, anciennement appelé lac Saint-Michel. À l'est, la zone d'implantation est bordée par la rivière Brûlé, donc qui descend du nord au sud. Si on se déplace vers l'ouest, on a le lac Janot. Par la suite, on se déplace au sud et on aperçoit le lac du Mont Saint-Étienne. C'est ce qui enclave la zone d'implantation.

1020 Les éléments présentés sur cette carte! Vous voyez le dégradé de couleurs du jaune orangé au rouge, ces couleurs représentent le potentiel éolien, le potentiel dans lequel il est possible d'aller installer des éoliennes.

1025 Les zones en gris représentent les zones où il est impossible d'aller installer des éoliennes. Par exemple, les cercles que vous voyez, ce sont des cercles de plus de cinq cents mètres (500 m) autour de chacun des chalets présents sur le territoire du Séminaire.

Autre élément de la carte! Les chemins d'accès sont présentés en jaune orangé pour ce qui est existant sur le territoire et les portions en vert, ce sont les portions de chemins qui devront être

1030 construites lors de la phase de réalisation du projet. Les chemins en vert servent à relier les éoliennes entre elles, les éoliennes étant illustrées par le symbole noir.

Ce qui est important de mentionner ici, c'est qu'il y aura un réseau électrique qui, lui, sera utilisé pour connecter les éoliennes entre elles et que ce réseau sera, lui, enfoui à l'intérieur même des chemins d'accès, ce qui veut dire qu'il y aura aucun fil qui sera visible sur le site.

1035 Maintenant, depuis le dépôt de l'étude d'impact en 2010, vous avez devant vous une équipe, en partie, qui a continué de travailler sur le projet, qui a amélioré le projet, et qui propose aussi des optimisations au projet.

1040 On est ici, monsieur le Président, ce soir pour vous présenter ces améliorations qu'on propose, et elles se divisent en deux (2) volets principaux. Tout d'abord, par rapport aux éoliennes, les deux (2) améliorations principales, nous proposons le retrait de deux (2) éoliennes pour les situer, c'est dans le nord de la zone d'implantation, au nord-ouest du lac Henri, les deux (2) éoliennes qui ont été retirées.

1045 Maintenant, si on se déplace au sud de la zone d'implantation, on a le sommet du mont Saint-Étienne. Sur ce sommet, nous avons retiré trois (3) éoliennes pour les relocaliser à l'intérieur de la zone d'implantation.

1050 Maintenant, en ce qui a trait aux chemins d'accès, deux (2) améliorations! Tout d'abord, un chemin qui est proposé ici, un chemin qui s'éloigne du lac Janot, et également un deuxième chemin de contournement qui, lui, est déjà existant et qui a été construit par le Séminaire de Québec.

1055 Alors le territoire privé du Séminaire de Québec est utilisé et déjà sous exploitation forestière. Outre l'exploitation forestière, le Séminaire loue certaines portions de son territoire à des clubs privés pour la pratique de la chasse et de la pêche sportive.

1060 Afin de s'assurer de bien intégrer le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré—4 dans le milieu d'insertion en ce qui a trait au climat sonore, toutes les éoliennes sont situées à une distance de plus de cinq cents mètres (500 m) de chacun des chalets présents sur le territoire d'implantation.

En exploitation, il y aura également un suivi du climat sonore qui sera effectué et il sera effectué selon les normes décrétées dans le décret ministériel.

1065 Maintenant, en ce qui a trait au paysage! Les éoliennes sont peu visibles à l'extérieur des terres de la Seigneurie de Beaupré et ce, pour deux (2) raisons principales.

1070 Tout d'abord, le projet est éloigné des zones urbaines. À titre d'exemple, on se situe à douze kilomètres (12 km) de l'extrémité du rang Saint-Léon qui, lui, est situé à cheval à Saint-Ferréol et Saint-Tite-des-Caps, et à quinze kilomètres (15 km) de la route 138 à titre d'exemple à Saint-Tite-des-Caps.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 S'il vous plaît, la période de questions sera après la présentation du promoteur s'il vous plaît!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1080 Je peux continuer, merci!

Également, la deuxième raison, le parc éolien s'insère dans un relief qui est montagneux.

1085 Alors maintenant, si on se projette et qu'on se transporte à l'intérieur des terres du Séminaire! Nous avons à l'écran un photomontage qui représente – en fait, la prise de vue a été réalisée sur la rive est du lac Janot, et nous regardons vers la crête ouest de l'autre côté, de l'autre rive du lac Janot.

1090 Sur le photomontage, on aperçoit quatre (4) éoliennes que je vais encercler à l'écran – ces quatre (4) éoliennes ici – dont la plus près est située à deux kilomètres (2 km) du point de prise de vue. Je vous laisse quelques instants pour visualiser le photomontage.

1095 Maintenant, si on se déplace à l'extérieur des terres du Séminaire, à l'extérieur de la zone d'implantation et des terres du Séminaire! On se déplace au rang Saint-Léon, à Saint-Tite-des-Caps et là, on est situé à environ quatorze kilomètres (14 km) de l'éolienne la plus près.

L'ouverture présente sur le territoire nous permet d'apercevoir – on l'a encerclé ici en vert – environ une dizaine d'éoliennes qui sont situées, comme je le mentionnais, la plus près à environ quatorze kilomètres (14 km).

1100 Maintenant, en phase de développement! Pendant la construction et l'opération, nous nous engageons à communiquer, de façon continue, avec les utilisateurs du territoire. Nous nous engageons également à continuer le mandat du comité de suivi actuel, dans sa forme actuelle.

1105 Et par souci de sécurité, nous nous engageons à diverses autres améliorations, entre autres amélioration et entretien du réseau routier et forestier. Nous nous engageons à utiliser une signalisation adéquate, que ce soit à l'intérieur des terres du Séminaire ou même à l'extérieur. Par

mesure de sécurité toujours, l'utilisation d'abat-poussière et également réduction et contrôle de la vitesse de circulation.

1110 Maintenant, pour protéger les milieux physiques et biologiques! Nous avons maximisé dans la phase de développement l'utilisation des chemins forestiers existants et des chemins existants. Nous nous engageons à protéger les frayères.

1115 Également, nous allons respecter le Règlement sur les normes d'intervention sur les terres du domaine de l'État ou du territoire public et ce, même si nous sommes en terres privées. S'ajoutant à cela les saines pratiques bien connues, principalement de nos personnes-ressources, voirie, forestière, installation de ponceaux qui seront également respectées.

1120 De plus, les engagements seront respectés relativement aux périodes de restriction, au niveau de la reproduction de l'omble de fontaine et également de la nidification des oiseaux.

1125 En construction, il y aura une surveillance environnementale en continu qu sera effectuée par des surveillants de chantier afin de s'assurer du respect des engagements qui sont pris, soit à la Commission ou dans le cadre des autres autorisations qui doivent être obtenues.

Cette surveillance de chantier est effectuée par Boralex et Gaz Métro, également par le Séminaire de Québec. Et de façon aléatoire, s'il le désire, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut venir faire une surveillance de chantier sur le site.

1130 En phase d'exploitation, il y aura également un suivi environnemental qui sera effectué selon les conditions de décret sur les oiseaux, les chauves-souris et le climat sonore, et on respectera les exigences du décret.

1135 Évidemment, le suivi des engagements se fera en lien avec le milieu d'accueil, les différentes instances réglementaires, la MRC de la Côte-de-Beaupré, le Séminaire de Québec et Hydro-Québec également.

1140 Maintenant, comment le projet s'insère dans le temps! Alors tout d'abord, nous sommes actuellement en 2012 à la phase d'approbation environnementale, phase à laquelle se chevauchent l'ingénierie et la sélection d'entrepreneurs qui nous mènera à la fin 2012.

Début 2013, la construction proprement dite pourra débuter avec le déboisement et la construction des chemins d'accès.

1145 Par la suite, les fondations et le réseau collecteur ou le réseau électrique servant à relier les éoliennes entre elles; le réseau électrique, lui, sera terminé lors de l'année 2014.

Ensuite, le transport et l'installation des éoliennes se terminera en 2014, le tout pour une mise en service en décembre 2014.

1150 En résumé, monsieur le Président, le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, c'est une propriété qui est cent pour cent (100 %) québécoise. Les entreprises que vous voyez devant vous, Boralex et Gaz Métro, ce sont les entreprises qui sont derrière le projet depuis le début et qui seront derrière le projet jusqu'à la fin.

1155 Le site présente plusieurs avantages outre son potentiel éolien, c'est un territoire qui est déjà sous exploitation forestière mais de façon plus importante, il y a aucune résidence permanente sur le territoire dans la zone d'implantation.

1160 Également il y aura partage d'infrastructures. Fait important à rappeler, pas de nouvelle ligne d'interconnexion, pas de nouvelle ligne de raccord au réseau existant d'Hydro-Québec.

Le projet qu'on vous a présenté ce soir, c'est un projet qui est amélioré, notamment avec le retrait de deux (2) éoliennes, et c'est un investissement de deux cents millions (200 M\$) qui créera deux cents (200) emplois en phase de construction.

1165
Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Merci madame Morel.

Alors je vous inviterais à déposer votre présentation en six (6) copies ainsi qu'une version électronique à madame Harvey.

1175 Alors tel que je l'ai présenté tout à l'heure, la Commission va faire une pause. Le registre est ouvert, ceux et celles qui veulent poser des questions doivent s'inscrire, et je rappellerai aux gens de respecter le décorum de l'audience s'il vous plaît.

1180 Alors la Commission va prendre une pause de quinze (15) minutes, nous serons de retour tout à l'heure!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1185

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
MIREILLE BONIN**

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons reprendre les travaux et je vais inviter une première personne qui s'est inscrite au registre pour poser des questions.

1195

Alors j'inviterais madame Mireille Bonin.

Bonsoir madame Bonin.

1200

PAR Mme MIREILLE BONIN:

Bonsoir.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, vous avez droit à deux (2) questions. Après ça, il y a d'autres personnes qui vont se présenter au micro, qui vont poser aussi leurs deux (2) questions et au besoin, si vous avez d'autres questions à poser, il suffira de vous réinscrire au registre si vous le jugez nécessaire.

1210

PAR Mme MIREILLE BONIN:

D'accord. Dans la documentation qui est soumise dans votre site Web, à la partie des questions entre le promoteur et le gouvernement, on dit, au niveau des milieux humides:

1215

"Les milieux humides seront évités dans la mesure du possible. Au niveau de l'habitat du poisson, dans la mesure du possible, les partenaires respecteront la période de restriction relativement à l'omble de fontaine."

1220

Ma question à cet égard: est-ce que les règles de protection de l'environnement sont facultatives dans le dossier éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1225

Alors la question s'adresserait d'abord au promoteur, quant à la définition de "dans la mesure du possible", l'évitement? Madame Morel.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1230 Merci monsieur le Président. Donc la nomination "dans la mesure du possible" a été ajoutée
dans la documentation de l'étude d'impact, simplement dans le but de mentionner que s'il y a des
contraintes terrain lorsqu'on va marcher le terrain ou lors de la construction et qu'on s'aperçoit qu'il
y a des milieux qui n'auraient pas été cartographiés, à ce moment-là on a deux (2) choix, soit de
déplacer et de modifier selon le milieu qui est rencontré ou d'appliquer des mesures
supplémentaires de protection d'habitat.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Du côté des personnes-ressources, le ministère du Développement durable?

1240

PAR M. LOUIS MESSELY:

Oui monsieur Bergeron, je pourrais dire que le MDDEP garde un œil attentif sur les cas où
effectivement, l'expression "dans la mesure du possible" est annoncée. On fait un suivi tout au
cours de la procédure d'évaluation des cas où ces milieux humides pourraient par exemple être
touchés, et on fait en sorte, avec le promoteur, qu'ils ne le soient pas.

1245

Et c'est un processus qui se fait jusqu'aux demandes de certificat d'autorisation en vertu de
l'article 22, demandes de certificat à notre ministre. Alors on s'assure que ces milieux-là ne soient
pas touchés le plus possible.

1250

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Morel, est-ce qu'à l'heure actuelle, vous avez terminé de faire un inventaire des
milieux qui pourraient sensiblement ou potentiellement être humides?

1255

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1260 Merci monsieur le Commissaire. Dans le cadre, si on parle strictement des milieux humides,
c'est lors de la phase vraiment d'ingénierie plus détaillée, et disons quand on va marcher le terrain
proprement dit, qu'on peut découvrir – en fait, les milieux humides qui sont cartographiés, on les
connaît, c'est ceux qui ne seraient pas cartographiés où là, on devra aller voir, faire une vérification
terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

1265

Et est-ce qu'il y en a beaucoup qui ne sont pas cartographiés et que vous pensez qui pourraient être ou devenir des milieux humides?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1270

De par notre expérience, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1275

Du côté du ministère, est-ce que ça vous convient, la réponse du promoteur?

PAR M. LOUIS MESSELY:

1280

Oui, mais effectivement, comme je disais tout à l'heure, on attend le dépôt des plans et devis au moment des demandes de certificat d'autorisation pour en savoir davantage.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Sur ce sujet, j'aimerais savoir de la part du promoteur comment différencie-t-on un sol avec mauvais drainage ou encore avec un très mauvais drainage et un milieu humide?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1290

Merci monsieur le Président. Si vous le permettez, je vais donner la parole à madame Nathalie Leblanc, biologiste responsable des aspects physiques de l'étude d'impact.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1295

Monsieur le Président, en fait, quand on parle de sol avec mauvais drainage et très mauvais drainage, ce sont des appellations qui viennent des bases de données écoforestières. Donc ça peut être un peuplement forestier sur mauvais ou très mauvais drainage, donc c'est pas évident de prime abord que c'est un milieu humide.

1300

Donc souvent, on va parler de ces milieux-là comme des milieux humides potentiels qui seront à valider terrain, au contraire de, par exemple, un milieu humide, un dénudé humide ou un marécage qui serait identifié comme tel sur une carte à la base.

PAR LE COMMISSAIRE:

1305 Il y a une superficie de zéro virgule sept hectare (0,7 ha) qui potentiellement pourrait être un milieu humide qui serait encore une fois potentiellement touché par la construction des chemins, la Direction du patrimoine écologique et des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande une caractérisation détaillée de ces milieux.

1310 À quel moment cette caractérisation va-t-elle se faire?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1315 À l'été 2012, donc cet été, nous pourrions aller vérifier sur le terrain si justement, cette superficie est un milieu humide au sens décrit.

PAR LE COMMISSAIRE:

1320 Parfait madame Morel. Et évidemment, si c'est vraiment un milieu humide, quelles mesures vous allez prendre s'il s'avérait impossible de les éviter?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1325 S'il s'avère impossible de les éviter, monsieur le Commissaire, on communiquera avec les gens au MDDEP, si vous me permettez l'expression, pour vérifier avec eux; nous entamerons des discussions pour vérifier, s'il est impossible de déplacer le chemin, ce qui pourra être entrevu comme mesure de protection du milieu humide.

PAR LE COMMISSAIRE:

1330 Merci madame Morel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1335 Madame Bonin.

PAR Mme MIREILLE BONIN:

1340 Ma deuxième question! Considérant que l'éolien est vendu au Québec comme une mesure pour éviter les gaz à effet de serre ou pour diminuer les gaz à effet de serre, ma question: est-ce qu'on mesure l'impact des projets éoliens, de ce projet éolien là en particulier quant à la réduction

des gaz à effet de serre s'il y a lieu ou la production de gaz à effet de serre? Parce que les grands travaux que ça exige ne sont pas neutres ou nuls au niveau des gaz à effet de serre.

1345 Alors est-ce que c'est comptabilisé, cette question-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Alors d'abord au promoteur, est-ce que dans votre projet, vous avez comptabilisé l'éventuel gain en matière de gaz à effet de serre de la production éolienne de votre projet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1355 Monsieur le Président, si vous le permettez, je vais donner la parole à madame Nathalie Leblanc, responsable de l'étude d'impact.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1360 Monsieur le Président, spécifiquement pour le projet de la Seigneurie de Beaupré—4, cette analyse-là n'a pas été réalisée.

1365 Par contre, dans le tableau 1.1 de l'étude d'impact, il y a une comparaison des différentes émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité produite pour différentes productions d'électricité dont charbon, gaz naturel, solaire, hydraulique, éolien et nucléaire.

Est-ce que vous voulez que je vous mentionne quelques chiffres?

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 S'il vous plaît, pour les besoins de la transcription en audience pour le public s'il vous plaît!

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1375 Donc alors on parle de tonnes de CO₂ produites par gigawatt. Par exemple, si on prend le charbon, à neuf cent cinquante-sept tonnes (957 t) de CO₂. Et au niveau de l'éolien, on est à 9 (9 t).

PAR LE COMMISSAIRE:

1380 Madame Leblanc, donc je comprends que le calcul n'a pas été fait pour le projet Beaupré—4. Je présume que c'est un calcul qui est relativement simple à faire.

Est-ce que le promoteur peut procéder à ce calcul-là et le déposer à la Commission, soit demain ou après-demain, madame Morel?

1385 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Tout à fait, monsieur le Président, sans problème.

1390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci. Ça va répondre à votre question, madame Bonin.

1395 **PAR Mme MIREILLE BONIN:**

Merci beaucoup.

1400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste une petite question aussi! Je vais retourner voir madame Leblanc ou madame Morel, peu importe, une ou l'autre.

Dans le tableau 6.5 de l'étude d'impact, au regard des milieux humides, il est spécifié qu'il n'y aurait qu'une interrelation non significative.

1405 Est-ce que vous pourriez préciser ce que c'est, une interrelation non significative?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1410 Tout à fait, monsieur le Commissaire. Encore une fois, je vais passer la parole à madame Leblanc qui est vraiment responsable de l'étude d'impact, qui pourra vous expliquer les interrelations.

PAR Mme NATHALIE LEBLANC:

1415 Oui, merci. En fait, l'étude d'impact, les impacts sont analysés selon une méthode qui est détaillée, et la première étape de la méthode, c'est d'évaluer les interrelations possibles entre les activités du projet et les composantes du milieu, les composantes du milieu étant la faune, la flore, le paysage, le climat sonore.

1420 Et de voir s'il y a une interrelation qui est significative ou non significative entre ces activités-là et ces composantes-là.

1425 Une interrelation non significative, c'est quand un impact potentiel est jugé nul ou négligeable, c'est-à-dire dans le cas des milieux humides, que le promoteur a dit qu'il allait réussir à éviter les milieux humides ou les valider sur le terrain et les éviter si possible, donc ça devient nul ou négligeable comme impact.

Et on va pas plus loin dans l'analyse à ce moment-là.

1430 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame Leblanc.

Je vais aller voir juste un petit peu du côté du MDDEP!

1435 Monsieur Messely, est-ce que la méthodologie utilisée par le promoteur est satisfaisante dans le cadre du projet Seigneurie de Beaupré-4?

PAR M. LOUIS MESSELY:

1440 Oui. De façon globale, on a jugé la méthodologie de l'analyse des impacts satisfaisante au vu de la procédure.

PAR LE COMMISSAIRE:

1445 Merci monsieur Messely.

MARIO GROS-LOUIS

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Mario Gros-Louis.

1455 Je tiendrais à signaler que même si on procède aux questions, il est toujours possible pour vous de vous inscrire au registre pour poser des questions.

Alors monsieur Gros-Louis!

1460 **PAR M. MARIO GROS-LOUIS:**

Merci beaucoup monsieur le Commissaire. J'aurais plusieurs questions, mais on va se tenir à deux (2).

1465 J'aurais une question. Comme vous savez, la Nation huronne-wendat est très inquiète de l'intégralité de son territoire, que ce soit au niveau des espèces mais également au niveau culturel et patrimonial.

Donc ma question concerne le potentiel archéologique.

1470

Donc la présence historique des Hurons-Wendat n'est pas prise suffisamment en compte dans l'étude d'impact. Il manque des intrants majeurs, soit ceux que nous, on aurait pu donner.

Donc en conséquence, toutes les zones n'ont pas été identifiées.

1475

Qu'est-ce que vous comptez faire avec les zones de potentiel archéologique huron-wendat qui n'ont pas été identifiées dans le cadre de l'étude?

PAR LE PRÉSIDENT:

1480

Alors tout d'abord le promoteur! Dans quelle mesure avez-vous pris en considération le milieu archéologique et aussi en fonction de la question de monsieur Gros-Louis, quelles sont les mesures que vous envisagez mettre en place?

1485 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Merci monsieur le Président. Alors dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact pour le parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4, il y a un inventaire du potentiel archéologique qui a été réalisé par un expert.

1490

Cet inventaire a démontré certaines zones, qu'elles soient de potentiel à occupation eurocanadienne ou amérindienne.

1495 Ce qui est important de mentionner, c'est qu'il y a aucune nouvelle construction du parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4 qui est située dans ces zones à potentiel.

Donc pour l'instant, on n'envisage pas de mesures, puisqu'il y a aucune nouvelle construction qui est située dans ces zones à potentiel.

1500 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

1505 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Morel, monsieur Gros-Louis mentionne qu'il y aurait des choses qui n'ont pas été prises en considération, entre autres certains secteurs qui n'ont pas été pris en considération.

1510 Est-ce que les représentants de la Nation huronne-wendat vous ont fait part de leur interrogation face à certains secteurs qui n'avaient pas été analysés dans le cadre de l'étude qui a été réalisée par un de vos consultants?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1515 Merci monsieur le Commissaire. Si je parle, donc pour nous, je peux dire que nous n'avons pas été mis au courant d'une situation de zones qui n'auraient pas été inventoriées.

Par contre, je ne peux pas statuer sur l'expert qui a effectué l'inventaire de potentiel archéologique si lui a eu une consultation particulière avec la Nation huronne-wendat.

1520 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1525 **PAR M. MARIO GROS-LOUIS:**

Est-ce que je réponds?

1530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non. Il faut signaler que les opinions, ce sera pour la deuxième partie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1535 Mais votre réponse peut être une question!

PAR M. MARIO GROS-LOUIS:

1540 Ah non, non, bien là, je m'en vais dans un tout autre dossier! Étant donné qu'au niveau de potentiel archéologique, on n'a pas vraiment participé à rien.

1545 Ma deuxième question concerne le caribou forestier. Donc nous, en regardant les données qui étaient dans l'étude d'impact, et même dans l'étude d'impact 2003, et en comparant avec les nôtres, on n'arrive pas aux mêmes données, ce qu'on trouve quand même assez étrange.

Donc on aimerait ça savoir quelle méthode est employée pour calculer les domaines vitaux? Est-ce que c'est kernel, polygone convexe minimum ou autres, et c'est quoi l'intervalle de confiance?

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors pour le promoteur d'abord!

1555 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

1560 Merci monsieur le Président. Donc dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact, ce que nous faisons, c'est que nous allons demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune les données qu'on appelle Argos. Ce sont des données, les caribous, en fait, ont une télémétrie, ces données-là, donc on les reçoit, c'est des données GPS qu'on va placer sur une carte.

Et les dernières données montrent que le caribou ne fréquente pas la zone d'implantation.

1565 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Alors peut-être une question complémentaire au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en complément?

1570 **PAR M. LOUIS MADORE:**

Oui, tout à fait. On a regardé ces aspects-là du caribou forestier. Je vais appeler madame Bastien comme experte pour venir préciser ses observations face à ce qui a été fourni par le promoteur.

1575 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

Bonjour monsieur le Président. Effectivement, les informations que le promoteur a indiquées sont vraies. Donc à partir des colliers Argos qui sont posés sur une trentaine de caribous entre 2004 et 2009, une trentaine d'animaux annuellement ont été suivis et effectivement, il y a aucun de ces points-là, aucun des signalements qui ont été faits dans le territoire du projet proposé.

1580
Maintenant, quant aux questions de la méthodologie, je suis pas spécialiste de l'utilisation des colliers Argos et de l'intervalle de confiance, je sais que c'est des kernels qui ont été utilisés à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

1585
Si vous le souhaitez, je peux consulter des personnes puis vous revenir avec ces informations-là, si c'est nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1590
S'il vous plaît.

PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

1595
Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça pourrait être déposé éventuellement et ça complétera l'information.

1600
PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Très bien.

1605
PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Bastien, une petite question complémentaire! Est-il vrai que les caribous se tiennent en meutes – bien, pas en meutes, parce que c'est pas des loups, mais en groupes?

1610
PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:

Oui, ça se passe très bien en hardes, en va utiliser le terme, et oui, ils vont se regrouper en hardes, surtout à l'hiver.

1615 Durant la période de reproduction, plutôt où les femelles vont accoucher, elles vont plutôt se disperser pour accoucher séparément.

 Mais c'est durant la période d'hiver et durant la période de rut qu'ils vont se regrouper.

1620 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Donc à ce moment-là, est-ce qu'on peut dire que les résultats des suivis sont quand même assez probants que la harde se déplace sensiblement dans le même coin tout le temps?

1625 **PAR Mme HÉLOÏSE BASTIEN:**

 J'ai oublié de préciser qu'il reste environ quatre-vingt-quatre (84) caribous à l'inventaire 2008.

1630 Donc si on calcule qu'il y a trente (30) individus de ce groupe-là qui est muni de collier émetteur, on peut considérer que l'information est très précise, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

 Merci madame Bastien.

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

 Alors monsieur Gros-Louis, deux (2) questions, vous pouvez toujours vous réinscrire!

1640

DENIS RICHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

 Alors j'inviterais maintenant monsieur Denis Richard s'il vous plaît.

 Bonsoir monsieur Richard.

1650 **PAR M. DENIS RICHARD:**

 Bonsoir. Je m'excuse pour mon intervention tout à l'heure. C'est parce que j'ai pris un petit peu les nerfs!

1655 Ma première question! On parle beaucoup, on s'occupe beaucoup de l'environnement, on parle des oiseaux, des orignaux, des poissons, même des fourmis à un moment donné, des orignaux, des caribous, si on s'occupe tant des caribous, je serais prêt à porter un collier Argos, moi!

1660 Le problème ici présentement, qu'on est un petit groupe, est-ce qu'on s'occupe des humains qui sont touchés par leur projet? Entre autres les travaux, le passage des camions, puis des travailleurs, ainsi de suite.

1665 C'est ça ma question, est-ce qu'on s'occupe des humains?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va poser la question à madame Morel, au promoteur.

1670 **PAR M. DENIS RICHARD:**

Excusez, je veux juste compléter un petit peu ma question!

1675 C'est parce qu'il y a beaucoup de personnes de l'environnement, Environnement Canada, Québec, Boralex ils ont quelqu'un de l'environnement, mais les humains, on est là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1680 Alors on va commencer à peut-être essayer d'avoir un début de réponse avec le promoteur, madame!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1685 Merci monsieur le Président. Tout d'abord, la définition de l'environnement, il faut la voir comme étant plus complète que l'environnement faunique.

1690 Donc l'environnement divise principalement en trois (3) secteurs, l'environnement physique, l'environnement faunique qui peut comprendre les aspects biologiques ou floristiques, et l'environnement humain.

Dans le cadre d'une étude d'impact, la directive du MDDEP nous dicte des éléments à évaluer, que ce soit en fait pour le milieu humain, que ce soit au niveau des paysages, au niveau de la circulation, au niveau du climat sonore. Il y a plusieurs éléments qui sont évalués.

1695 Alors oui, monsieur le Président, nous nous occupons, dans l'étude d'impact, des humains.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 J'aimerais peut-être que vous vous avanciez un peu plus à nous dire, en regard avec les relations sociales entre votre projet et la communauté, est-ce que c'est possible pour vous de nous faire part des démarches ou des efforts qui ont été faits par le promoteur pour informer la population, ainsi que de recevoir leurs commentaires éventuellement sur la réalisation du projet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1705 Oui monsieur le Président. Donc on va être obligé de retourner un peu en arrière!

1710 Donc à l'annonce du projet, donc de l'acquisition du contrat, il y avait eu une série de rencontres qui avaient été faites par Boralex et Gaz Métro, des rencontres avec des intervenants, je vais dire environnementaux, mais ils comprenaient l'ensemble donc de la Côte-de-Beaupré, la MRC, les élus, les organismes économiques, le Conseil régional en environnement, des gens qui ont été rencontrés pour leur présenter le projet.

1715 Par la suite, l'étude d'impact a été déposée et en janvier 2012, nous avons rencontré les locataires de chalets du Séminaire, les gens qui sont le plus près du site d'implantation.

À ces gens-là, nous avons présenté le projet.

1720 Par la suite, il y a eu, en février, la séance d'information publique qui est tenue dans le cadre du processus réglementaire du BAPE.

Et nous sommes aujourd'hui à la première séance d'audience publique.

1725 Évidemment, ça, c'est pour parler que du formel. Il y a une séquence informelle aussi de consultations qui est réalisée.

1730 Entre autres, les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré font partie d'un ensemble qui s'appelle – le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré–4 fait partie d'un ensemble qui s'appelle les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré.

Il y a un site Internet qui a été mis en ligne et qui permet à n'importe qui dans la population, donc à tous les gens qui désirent poster un commentaire ou une question sur le projet; il y a une ligne également téléphonique qui a été mise à la disposition des gens, si les gens ont des questions sur le projet, des commentaires, s'ils veulent soumissionner leur candidature.

1735 Donc ce site Internet là a été mis en ligne pour pouvoir créer un processus disons d'ouverture et de communication en continu avec les gens.

PAR LE PRÉSIDENT:

1740 Avez-vous recensé l'ensemble des sujets ou des éléments qui ont été soulevés par l'intermédiaire de ce médium?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1745 Vous voulez dire le site Internet?

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 Le site Internet. Si vous me dites qu'il est interactif. Ce que je comprends, c'est que le public peut consulter de l'information et éventuellement vous faire part de certains commentaires ou observations.

 Avez-vous recensé l'ensemble des sujets qui vous auraient été communiqués par ce médium?

1755

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

 Monsieur le Président, je vous dirais que principalement, le site Internet est utilisé à des fins d'inscription au répertoire des fournisseurs locaux, principalement pour déposer des candidatures.

1760

 Les gens peuvent le consulter, quelquefois nous appeler pour avoir de l'information sur la séquence d'approbation. Mais on n'a pas de registre proprement dit sur les appels ni même sur les enjeux qui ont été soulevés, parce que vraiment, il est utilisé plus pour les candidatures et les fournisseurs.

1765

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Lafond peut-être!

1770

PAR LE COMMISSAIRE:

 Oui, ça m'intrigue un peu! Combien de rencontres d'information ont été tenues avec la population?

1775 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Monsieur le Commissaire, quand vous parlez de la population, c'est la population en général?

1780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En général. C'est pas la Chambre de commerce, c'est pas le CLD, ce n'est pas la MRC. La population, les gens qui sont dans la salle présentement ce soir, c'est la population.

1785 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Parfait. Donc nous avons tenu la séance publique du 15 février.

PAR LE COMMISSAIRE:

1790 Une séance seulement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1795 Une séance.

PAR LE COMMISSAIRE:

1800 Combien de participants y avait-il?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1805 Je crois qu'on approchait quatre-vingts (80). C'est une information que je pourrais vérifier dans le rapport que le BAPE a émis.

PAR LE COMMISSAIRE:

1810 OK. Est-ce que vous avez fait un compte rendu des préoccupations des participants à cette rencontre?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Toutes les rencontres qui ont été effectuées, qu'elles soient avec les organismes économiques, les locataires du Séminaire ou même la rencontre publique, il y a une liste des

1815 enjeux qui ont été soulevés, donc qu'on a comptabilisés de notre côté, Boralex et Gaz Métro, et également il y a un rapport qui a été émis, un rapport de consultation qui a été émis par votre organisation.

PAR LE COMMISSAIRE:

1820 Et comment avez-vous tenu compte des préoccupations des participants?

Par exemple, si on ne parle que du transport, parce que je pense qu'il y a eu des préoccupations au niveau du transport!

1825 Comment avez-vous pris en considération la préoccupation quand même de plusieurs participants, je crois, relativement au transport?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1830 Monsieur le Commissaire, suite à la rencontre du 15 février, effectivement il y avait eu des enjeux qui avaient été soulevés, principalement au niveau de la circulation.

1835 Certaines personnes avaient pris parole devant nous, et ces personnes-là, on les a recontactées pour les rencontrer, pour vérifier les enjeux.

Suite à ces diverses rencontres là, nous avons compris que certaines des mesures, des actions que nous avons posées dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3 n'avaient pas réglé complètement la situation.

1840 Donc il y a eu une rencontre avec les riverains du chemin d'accès qui, elle, a été réalisée le 30 mai dernier et qui regroupait environ une soixantaine de citoyens, en fait qui a invité une soixantaine de citoyens, une quarantaine se sont présentés. Et à ce moment-là, on a pu parler de l'enjeu de l'augmentation de la circulation.

1845 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je reviendrai un peu plus tard là-dessus, sur le transport et la circulation!

1850 Je vais aller voir un peu du côté du Séminaire de Québec. Monsieur Roberge, le Séminaire a une politique de gestion des plaintes et de règlement des différends.

Est-ce que cette politique-là a été présentée aux partenaires?

1855 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Cette politique, je ne crois pas qu'elle ait été présentée aux partenaires.

1860 Je vais vous dire que cette politique a été développée au cours de l'hiver, dans le cadre de notre processus de certification FSC, et bon, on la met en application à l'heure actuelle.

Et à ce que je sache, bon, on l'a pas présentée aux partenaires, c'est certain, et on n'a pas reçu, pas consigné de plaintes non plus encore.

1865 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Quelqu'un qui veut se plaindre, est-ce que cette politique a été publicisée auprès de la population qui se trouve à l'extérieur de vos terres?

1870 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Non, je ne pense pas. Je ne suis pas le régisseur des forêts, mais à ce que je sache, c'est non. Je ne pense pas.

1875 Et des plaintes, nous en avons de temps à autre. Là, on n'en a pas eu de façon spéciale pour ça, parce que les plaintes ont plutôt été adressées, je pense, du côté des promoteurs.

1880 Mais dans le passé, pour le transport du bois qui se fait assez intensif à certaines périodes de l'année, on a déjà eu des plaintes. Bon, on s'est efforcé de les régler le plus possible, parce que c'est un chemin d'accès principal pour nous.

PAR LE COMMISSAIRE:

1885 OK. Étant donné que la politique des différends n'a pas été présentée au promoteur, est-ce que vous entendez le lui présenter?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

1890 Oui, oui, on peut lui présenter ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Maintenant, madame Morel, à partir de la politique, lorsque vous l'aurez étudiée, de quelle façon vous allez travailler avec la politique de différends qui a été émise par le Séminaire?

1895

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

En fait, deux (2) choses, monsieur le Commissaire. Tout d'abord, vous avez raison, dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré-3, il y a un comité de suivi qui a été mis en place.

1900

Ce comité de suivi a un processus de gestion des questions et des commentaires qui a été mis en place.

1905

Donc nous avons un registre des questions et des commentaires qui existe, ou d'une plainte par exemple qui peut avoir eu lieu sur le territoire du Séminaire. Ce registre-là existe, je tenais à vous le préciser.

PAR LE PRÉSIDENT:

1910

Moi, j'aimerais comprendre, le processus qui est applicable par le propriétaire, c'est-à-dire la Seigneurie de Beupré, et la démarche du promoteur quant à son projet éolien, est-ce que vous considérez, monsieur Roberge, que le système de plaintes que vous avez mis sur pied, est-ce qu'il s'adresse exclusivement aux usagers du territoire de la Seigneurie de Beupré ou est-ce qu'il a une portée beaucoup plus large?

1915

Vous parliez tout à l'heure de la certification forestière, est-ce que ce service de plaintes là en quelque sorte est spécifique à la certification forestière ou il ratisse beaucoup plus large en termes d'utilisation du territoire?

1920

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Le processus qui a été élaboré est spécifique à notre processus de certification forestière pour nos opérations.

1925

Alors c'est beaucoup plus un registre pour consigner les plaintes qui sont reçues et consigner l'action qui a été posée pour régler cette plainte-là, pour répondre à cette plainte-là.

1930

Alors c'est pas très très élaboré comme politique, là. C'est uniquement pour consigner et évaluer les plaintes et entrer en contact, et surtout comptabiliser ces choses-là, garder un suivi de ce qu'on a fait. Et on sera inspecté, visité là-dessus, pour conserver notre certification.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 OK. De l'autre côté, à ma souvenance, dans l'étude d'impact du promoteur, vous soulignez que la responsabilité du contrôle de la circulation à la Seigneurie de Beaupré relève de la responsabilité du Séminaire.

1940 J'essaie de comprendre dans quelle mesure il y a une intégration. On comprend que le Séminaire, d'un côté, a mis sur pied un système de plaintes, et d'un autre côté, vous avez une démarche parallèle de gestion des plaintes ou des commentaires ou suggestions de la population.

1945 J'aimerais savoir dans quelle mesure le promoteur peut s'avancer à avoir une intégration possible ou encore de quelle façon il entend prendre en compte en quelque sorte les éventuels commentaires ou plaintes du public quant à la réalisation du projet Beaupré-4?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1950 Merci monsieur le Président. Alors le processus de gestion des questions, commentaires, plaintes qui a été mis en place par le comité de suivi, c'est un processus qui s'adresse à peu importe un utilisateur du territoire ou en fait quelqu'un de la population qui aurait une question, un commentaire ou une plainte à formuler au sujet du projet.

1955 En fait, ce processus-là s'insère, en fait il est utilisé pour la construction, le développement et l'opération des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, et je fais un point après "parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré". Peu importe le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré, le même processus sera utilisé.

1960 L'intégration, en fait, nous, on reçoit tout ce qui touche de près ou de loin ce qui a rapport à l'éolien, que ce soit sur les terres du Séminaire ou à l'extérieur, de là la différenciation entre les deux (2) processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Merci.

Alors on va revenir à vous, monsieur Richard, votre autre question!

PAR M. DENIS RICHARD:

1970 Ma deuxième, je vais changer ma deuxième. Nous, on est touché par la circulation hors Séminaire.

Vous avez discuté surtout à l'intérieur du Séminaire, mais hors Séminaire, il y a un petit bout, un petit bout de rue qui s'appelle rang Saint-Antoine, hors Séminaire.

1975 Les résidents permanents à l'année, personne a été convoqué, sauf le 30 mai. Pour une fois, on a eu une invitation écrite le 30 mai, nous y sommes allés. C'est pour ça, ma question est hors Séminaire, qu'est-ce que vous avez fait pour les gens hors Séminaire?

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Bon, alors comme vous l'avez abordé dans une partie de votre réponse tout à l'heure, madame Morel!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

1985 Si vous me permettez, je peux compléter. Donc tout d'abord, donc depuis le début de la construction l'année dernière, il y a des actions qui ont été mises en place pour diminuer les effets de l'augmentation de la circulation.

1990 Alors il y a un contrôle de vitesse effectivement qui a été réalisé en collaboration avec la Sûreté du Québec pour s'assurer que le respect de la limite de vitesse – et là, je parle toujours à l'extérieur du Séminaire; on va oublier l'intérieur du Séminaire pour répondre aux questions de monsieur – donc il y a effectivement un contrôle de vitesse qui est réalisé en collaboration avec la Sûreté du Québec.

1995 La vitesse a été réduite sur le rang Saint-Antoine de soixante-dix (70 km/h) à cinquante kilomètres-heure (50 km/h).

2000 Et également, il y a une signalisation qui a été appropriée pour s'assurer que le parcours utilisé par les gens qui allaient circuler vers l'intérieur des terres du Séminaire était le parcours le plus approprié. Ce parcours-là, il a été sélectionné donc par Boralex et Gaz Métro pour plusieurs raisons, et j'aimerais vous les énumérer.

2005 Donc c'est un parcours qui a été jugé le plus sécuritaire, parce qu'il est le plus court, il est le plus direct; c'est celui qui présente le moins de résidences et c'est donc celui qui présente un point d'entrée unique sur les terres du Séminaire de Québec, donc avec une barrière, il y a un accès contrôlé.

2010 Donc depuis la série d'actions qui a été posée, avec la rencontre du 30 mai, on s'est effectivement aperçu que c'est pas tous les impacts qui avaient été réglés et qu'il restait des contraintes à la population, en ce qui a trait à l'augmentation de la circulation.

2015 Ce qu'on veut mettre en place et ce qu'on est en train de vérifier, on est en train de vérifier la possibilité de mettre sur pied un comité de citoyens, un comité de riverains donc pour le chemin d'accès.

Ce comité-là permettrait d'effectuer en concertation avec le milieu une approche de consultation, de concertation, mais vraiment pour que les citoyens, les riverains fassent partie de la solution.

2020 C'est un comité qui se doit d'être représentatif, alors les gens du rang Saint-Antoine, donc certaines personnes du rang Saint-Antoine évidemment, il faudra les nommer, ce sera avec la concertation des gens de la place, du rang Saint-Léon et de l'avenue Royale pour se rendre jusqu'à la route 138, il faudra qu'il y ait une représentativité.

2025 Cette solution-là nous permettra de trouver des idées, d'être proactifs et d'agir dans l'action, mais tout ça en prenant compte de la population et donc qu'ils fassent partie de la solution.

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Tout à l'heure, madame Morel, vous parliez d'une rencontre du mois de mai puis des mesures d'atténuation qui ont été mises en place.

2035 Quels sont les moyens que vous avez pris pour communiquer la mise en place de ces mesures d'atténuation là à la population?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2040 Monsieur le Président, les moyens de communication qui ont été mis en place, donc c'est principalement les mesures qui ont été appliquées sur le chantier.

Il y a eu également, par le biais du site Internet, mais c'est plus de façon informelle, et les moyens de communication qui ont été utilisés.

2045 Il faut comprendre qu'actuellement, donc depuis le début de la construction, c'est pas le parc éolien Seigneurie de Beupré-4 en fait qui est concerné, c'est les parcs éoliens des Seigneuries de Beupré-2 et 3 pour lesquels il y a une équipe dédiée. C'est une équipe où il y a des membres de Boralex et de Gaz Métro, mais c'est une équipe qui est dédiée au projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

2050

Madame Morel, c'est quoi le parcours, est-ce que vous pouvez mettre ça sur un beau graphique, sur une carte?

2055

Moi, je veux savoir par où les sous-traitants passent, par où les travailleurs passent, ainsi de suite.

Êtes-vous en mesure de nous indiquer combien de camions circulent par jour?

2060

Parce que ceux qui travaillent sur le site, il faut qu'ils passent par là, comment s'y rendent-ils? Est-ce qu'ils se rendent en autobus ou avec leur propre véhicule?

Donc on va faire l'addition, puis peut-être qu'on va être rendu à un nombre assez intéressant à la fin de la soirée ou peut-être avant.

2065

Je vous écoute, madame Morel.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2070

Merci monsieur le Commissaire. Alors vous voyez à l'écran devant vous le parcours, en fait en couleur bleue, qui est le parcours d'accès au site de construction de Seigneurie de Beauré-4.

2075

Donc on reconnaît ici la 138 qui est vraiment dans le bas, et l'avenue Royale ici. Le rang Saint-Léon, le rang Saint-Antoine qui se transforme par la suite par le chemin de l'Abitibi qui va rejoindre – en fait la ligne verte que vous voyez, c'est la ligne de propriété du Séminaire de Québec, la ligne verte, et c'est ici le point de contrôle d'accès au site.

PAR LE COMMISSAIRE:

2080

Donc les gens arrivent par la 138, empruntent l'avenue Royale un petit bout après le restaurant le Montagnais, c'est ça, si je me trompe pas, ensuite de ça, ils prennent la rue de la Traverse qui éventuellement va devenir le rang Saint-Léon un peu plus loin et par la suite, le rang Saint-Antoine jusque sur les terres du Séminaire, sur le chemin de l'Abitibi-Price.

2085

Maintenant, OK, c'est très bien pour Beauré-4, mais on sait qu'à l'heure actuelle, Beauré-4 n'est pas autorisé encore. On sait que les transports ne sont pas sur le Beauré-4, les transports sont les inconvénients finalement qui résultent de la construction de Beauré-2 et Beauré-3.

2090 Et c'est ça, je pense, qu'est la question de monsieur relativement, bien nous, on subit ces
inconconvénients, qu'est-ce que vous pouvez faire pour nous maintenant, c'est ça n'est-ce pas?

PAR M. DENIS RICHARD:

2095 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

On vous écoute, madame Morel.

2100 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

2105 Alors le même chemin d'accès est utilisé pour les mêmes raisons que citées précédemment
au niveau de la sécurité et de l'accès, trajet plus court, nombre de résidences moins élevé que les
chemins qui sont avoisinants.

Donc le même chemin est utilisé pour la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de
Beaupré-2, 3 et 4.

2110 Je reviens avec le comité de riverains! Ce comité-là, il sera mis en place, oui pour
Seigneurie de Beaupré-4, mais pour tous les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré. C'est
avec ce comité de riverains, en fait c'est ce comité de riverains qui va nous permettre d'approcher
une solution qui sera gagnante pour tout le monde.

PAR LE COMMISSAIRE:

2115 Et quand comptez-vous mettre sur pied ce comité?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2120 Le plus rapidement possible, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2125 C'est quoi "le plus rapidement possible"? Moi, c'est pas une réponse, "le plus rapidement
possible"!

2130 J'aimerais avoir un échéancier si c'est possible évidemment! Je reprends vos termes, "le plus rapidement possible", on est toujours dans le possible, mais avez-vous un échéancier, madame Morel, s'il vous plaît, pour les gens?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2135 Actuellement, il n'y a pas d'échéancier, parce qu'on évalue encore la possibilité, en fait on veut tester avec la population, si c'est une solution qui peut être jugée satisfaisante.

L'échéancier pourrait être rapidement mis sur place, donc en fait les étapes, si je peux vous les mentionner, sans mentionner de dates!

2140 Il faut contacter la population, donc toutes les personnes qui ont été invitées, donc les résidents du chemin d'accès, donc les riverains devront être contactés. On devra s'assurer de la représentativité du comité, donc au vouloir des gens qui voudront participer à ce comité-là.

2145 Par la suite, il faudra initier une première rencontre à laquelle on cernera bien les enjeux pour lesquels on veut trouver des solutions, et on va commencer par la suite un échange d'idées pour trouver des solutions.

PAR LE COMMISSAIRE:

2150 Donc de quelle façon vous allez communiquer avec ces personnes, est-ce que c'est par lettre ou dans les journaux?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2155 Non, en fait, la meilleure façon de communiquer avec les riverains, c'est vraiment par lettre. Donc on a une liste de contacts de tous les riverains du chemin d'accès, et c'est donc par la poste.

PAR LE COMMISSAIRE:

2160 Donc vous allez recevoir une lettre bientôt! Merci madame Morel.

PAR M. DENIS RICHARD:

Avant la fin du projet, j'espère!

2165 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Richard.

2170

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE PRÉSIDENT:

2175

Je compléterais suite aux interpellations de mon collègue! Je voudrais bien comprendre.

Ce que je comprends, c'est que le promoteur a quand même un plan de transport en quelque sorte. Il y a un parcours qui est désigné sur lequel les contracteurs puis les employés sont au courant qu'ils doivent emprunter obligatoirement ce chemin-là?

2180

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

2185

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez un bilan de la circulation actuelle et future en fonction de la réalisation du projet Beaupré-4?

2190

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Président. Si vous le permettez, je pourrais mettre à l'écran une diapositive qui présenterait le plan de transport cumulatif.

2195

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

2200

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Morel, juste avant que vous commenciez! Tous les acétates, les PowerPoint qui sont au tableau, il faut qu'ils soient déposés également dans le cadre de l'audience. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2205

On vous écoute.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2210

Merci. Donc ce qu'on voit à l'écran, c'est le nombre de véhicules journaliers moyens prévu pour la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré-2, 3 et 4.

2215

Donc si on y va en ligne, c'est toujours par type de transport, donc composantes, travailleurs, autres transports qui se définissent par exemple par services de traiteurs qui arrivent au chantier, entretiens ménagers, des consultants externes qui pourraient se rendre sur le chantier.

Je vais prendre le pointeur, ça va être plus clair pour tout le monde!

2220

Donc ensuite, si on continue la ligne, Seigneurie de Beauré-2 et 3 est toujours la première ligne, et Seigneurie de Beauré-4 est la deuxième ligne qu'on voit ici.

Dans les colonnes, ce qu'on aperçoit, ce sont les années de construction. Ce qui est important de voir dans ce tableau-là, tout d'abord c'est qu'il y a une année de chevauchement.

2225

L'année 2012, celle dans laquelle on se trouve, ce sont des transports qui sont liés à SB-2, SB-3, donc des transports de composantes et de travailleurs.

2230

L'année 2013 où il y aura le parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4 qui débutera la construction, il y aura aucun transport de composantes en 2013; par contre, il y aura du transport de travailleurs estimé à environ cent vingt (120) travailleurs en 2013.

Bon, on peut l'additionner avec cent vingt-cinq (125) si on additionne la colonne "Autres".

2235

Donc si on se transporte en 2014 maintenant! Seigneurie de Beauré-2 et 3 a terminé sa construction, donc ce qu'on voit, c'est que la ligne de Seigneurie de Beauré-3, elle, est à zéro, et c'est donc le transport des composantes qui s'anime pour le parc éolien de la Seigneurie de Beauré-4, les travailleurs évidemment, et donc le cent vingt-cinq (125) fait partie des travailleurs et consultants.

2240

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Morel, lorsque vous parlez de composantes, donc les composantes, ce sont les éoliennes, j'imagine?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2245

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2250

Il y a seulement vingt (20) transports en 2012, puis vingt-cinq (25) en 2013 pour Beaupré-2 et 3, ça fait quarante-cinq (45) transports. Mais il me semble qu'il y a plus d'éoliennes que quarante-cinq (45).

2255

Comment vous les calculez? Est-ce qu'une composante puis un transport correspond à dix (10) camions? Je veux essayer de voir, parce que je saisis mal qu'avec vingt-cinq (25) composantes et vingt (20) composantes en 2012, ça fait quarante-cinq (45), puis vous avez combien, cent vingt-six (126) éoliennes?

2260

Il y a quelque chose que je comprends pas, là! Expliquez-moi.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Je vais vous l'expliquer, monsieur le Commissaire.

2265

Donc en fait, le transport des composantes, chaque éolienne nécessite environ une trentaine de transports pour les composantes. Ce qu'on voit là, c'est un nombre de véhicules journaliers moyens. Donc ce ne sont pas la totalité des transports.

PAR LE COMMISSAIRE:

2270

Et quand vous dites journalier moyen, de quelle période à quelle période? Est-ce que c'est du mois de mai jusqu'au mois de novembre?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2275

C'est à peu près la saison de construction.

2280

Évidemment, on est très dépendant du climat, mais généralement, après le dégel, donc du mois de mai jusqu'à peu près au mois de novembre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait peut-être intéressant que vous produisiez un tableau qui nous donnera un portrait peut-être journalier et annuel de l'ensemble des travaux.

2285

Parce que là, un peu pour inviter la question que mon collègue vous a posée, il y a plus que vingt (20), parce que c'est pas signalé que c'est journalier comme déplacement, alors ce serait intéressant d'avoir un tableau sur une base mensuelle ou annuelle qui nous détaillerait l'ensemble de tous les déplacements, qui nous permettrait de mieux évaluer peut-être l'ensemble de la circulation qui est imposé au réseau routier local.

2290

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

On peut vous produire un tableau, oui, comme ça.

2295

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît.

2300

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-il exact, madame Morel, de dire qu'à l'heure actuelle, parce qu'on a entendu tantôt les requérants nous dire que c'était passé de vingt-cinq (25) véhicules par jour à quinze cents (1500), est-ce que c'est exact? Est-ce que c'est un bon chiffre?

2305

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Quinze cents (1500), ça m'apparaît beaucoup. Ça ne correspond pas aux calculs qu'on fait.

2310

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc le tableau va nous indiquer vraiment ce qu'il en est en termes de transport quotidien pour 2012, 2013 et 2014, ce qui va être assez représentatif du nombre de véhicules qui vont circuler, c'est ça?

2315

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui. Donc le tableau ici présent, c'est les véhicules journaliers moyens. On va présenter à la Commission un nombre de véhicules annuels, en fait sous la même forme. Si cette forme-là

2320 vous convient, on peut le présenter sous la même forme, mais au niveau annuel, en fait sur une base annuelle, je devrais dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 Oui, puis avec les dates peut-être, en convenant qu'évidemment, les déplacements vont plus se faire en été qu'en hiver.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2330 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2335 Alors histoire de voir aussi la progression, puis aussi les périodes de pointe où il peut y avoir beaucoup de circulation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2340 Pour revenir à la question que vous m'avez pas répondu tantôt! Les travailleurs se rendent comment sur le chantier, avec leur propre véhicule ou avec des autobus?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2345 Oui, si on peut mettre la carte d'accès du chemin d'accès, je vais simplement vous indiquer.

2350 Les travailleurs se rendent par leurs propres moyens sur le site de construction. Donc évidemment, le trajet qui est privilégié, c'est à partir de la 138. Donc ils vont passer l'accès sécurisé ici au Séminaire, et il y a un accès, donc un bâtiment, les bâtiments, je veux pas les appeler d'opération, mais les bâtiments de chantier, donc de construction, les véhicules vont se stationner à cet emplacement.

2355 Et à partir de ce point-là, les travailleurs vont pouvoir entrer par véhicule sur les sites proprement dits de construction, que ce soit sur les chemins ou sur les bases des éoliennes. Par la suite, ils vont se rendre ensemble sur les sites de travaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ce, par autobus?

2360 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

C'est des véhicules tout-terrain. Ça prend des véhicules tout-terrain.

2365 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Ça en prend beaucoup, si vous avez trois cents (300) travailleurs?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2370 Il y a beaucoup de transport. Juste à titre d'exemple, actuellement, il y a environ trois cents (300) travailleurs sur les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3. La semaine dernière, il y avait deux cent cinquante (250) véhicules qui étaient stationnés.

2375 C'est dire qu'il y a certaines personnes qui covoiturent déjà. Il faut dire qu'on a mis en place aussi un code d'éthique qu'on a présenté aux travailleurs dès le début de cette saison. Le code d'éthique, lui, en fait, ce qu'il dicte aux travailleurs – évidemment, on peut pas leur forcer la note, mais on peut suggérer, en tant que Boralex et Gaz Métro, on peut leur suggérer des actions à poser!

2380 Ce code d'éthique là dictait en fait de favoriser le covoiturage, de respecter les riverains. Donc en période de pointe, si un riverain veut sortir, par exemple sur le rang Saint-Antoine, quelqu'un veut sortir de son entrée, qu'il y a des travailleurs qui sortent ou qui rentrent sur le site, de laisser passer, donc en fait d'avoir de la courtoisie envers les riverains.

2385 Également, éviter le klaxon, musique forte, et réduire la vitesse dans les zones résidentielles. Donc ça fait partie du code d'éthique qu'on a mis en place pour les employés de chantier.

PAR LE COMMISSAIRE:

2390 Êtes-vous au courant si la majorité des travailleurs proviennent de la région de Québec ou il y a des travailleurs qui viennent de l'extérieur, qui logent ici dans les motels de la région?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2395 Si vous le permettez, je vais donner la parole à monsieur Gagnon qui pourrait vous expliquer un peu mieux la mobilité de la main-d'œuvre et d'où provient la main-d'œuvre sur les chantiers.

PAR LE COMMISSAIRE:

2400 Avec plaisir.

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

2405 Monsieur le Commissaire, au niveau SB-2 et 3, c'est pas une donnée que j'ai en main pour le moment.

2410 Par contre, j'aimerais apporter le fait qu'au niveau du placement syndical, un entrepreneur qui désire avoir la main-d'œuvre doit obligatoirement, ce qu'on appelle communément dans le jargon, vider les bassins locaux, donc il doit tenter d'embaucher tous ses ouvriers localement. Et si localement il n'y a plus de main-d'œuvre disponible pour les besoins, là, il peut commencer à étendre son cercle et aller chercher un peu plus loin.

PAR LE COMMISSAIRE:

2415 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Madame Morel, en complément, est-ce que vous imposez un horaire en termes de circulation à vos employés?

C'est-à-dire, est-ce qu'il y a des ouvriers qui, pour prendre de l'avance, peuvent partir à trois heures (3 h) du matin en convoi pour monter au chantier?

2425 Est-ce qu'il y a un début puis une fin, en quelque sorte, à l'horaire, en termes de circulation, ou c'est laissé libre aux employés de circuler aux heures qu'ils veulent?

2430 Il doit y avoir plusieurs sous-contractants aussi qui travaillent sur le chantier, donc j'aimerais avoir peut-être une réponse de votre part.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2435 Les employés doivent être sur leur site, quand je parle du site, c'est vraiment le site des travaux, donc proprement dit, que ce soit pendant la construction des chemins d'accès ou des éoliennes, ils doivent être sur le site à sept heures (7 h) le matin, et les travaux peuvent s'échelonner jusqu'à sept heures (7 h) le soir.

2440

Évidemment, vous voyez sur la carte d'accès, une des beautés de ce projet-là, c'est qu'il est éloigné des zones urbaines, il est éloigné, il est à vingt kilomètres (20 km) de Saint-Tite-des-Caps, de la 138.

2445

Donc de la 138, pour se rendre au cœur des travaux, il y a quand même une bonne distance à parcourir. On peut parler environ d'une demi-heure (1/2 h), quarante (40) minutes de voiture, donc les employés doivent évidemment compter ce temps de déplacement pour être à l'heure sur le chantier.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Donc est-ce exact de comprendre que pour que les gens soient sur le chantier au travail à sept heures (7 h), bien, on peut penser raisonnablement que les ouvriers se déplacent entre six heures (6 h) et sept heures (7 h), six heures (6 h), six heures trente (6 h 30), pour être sur place, le temps de se déplacer jusqu'au lieu de travail?

2455

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

On peut même penser un peu avant. Les employés peuvent prendre de l'avance pour être certains d'être sur les lieux, équipés s'ils ont de l'équipement ou s'ils ont des rencontres à tenir avant d'entrer sur le chantier, ça peut être un peu avant.

2460

PAR LE PRÉSIDENT:

2465

Donc c'est un peu la même chose lorsque le chantier ajourne pour la journée, les gens prennent le temps de ramasser leur matériel, donc on peut penser raisonnablement que le transport pour sortir du chantier en quelque sorte s'échelonne de six heures (6 h), sept heures (7 h), huit heures (8 h) le soir?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2470

En fait, à la sortie du chantier, ça revêt une forme un peu différente, parce que les travaux vont se terminer de façon séquentielle.

2475

Je vous donne un exemple! Une coulée de béton pour une fondation doit se faire en une journée. Donc s'il y a des conditions climatiques en matinée qui ne permettent pas de couler le béton et que le béton commence à onze heures (11 h), les employés doivent finir leur coulée de béton avant de quitter le site.

À ce moment-là, ils peuvent partir vers six heures et demie (6 h ½) alors que d'autres employés ont quitté leur poste à cinq heures (5 h). Donc le transport est plus échelonné à la sortie du chantier qu'à l'entrée du chantier.

2480

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc une sortie à horaire variable?

2485

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Une sortie à horaire variable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490

Merci madame Morel. D'autres questions?

PAR LE COMMISSAIRE:

2495

Pour l'instant, ça va.

BRIAN A. GARNEAU

2500

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Brian Garneau à venir poser ses questions!

2505

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Est-ce qu'on peut revenir au tableau de tout à l'heure avec la circulation, s'il vous plaît?

PAR LE COMMISSAIRE:

2510

Avec le nombre de véhicules?

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

2515

Oui, c'est ça.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui.

2520

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Parce que justement, je voudrais savoir si c'était possible d'avoir la méthodologie exacte pour ce tableau-là!

2525

Parce que je vois que le titre, c'est "Nombre de véhicules journaliers", je veux savoir si ça inclut les allées et venues, un véhicule passe quatre (4) à six (6) fois, est-ce que c'est un véhicule ou bien c'est six (6) passages?

2530

Parce que c'est les passages qui comptent pour mes clients, c'est les passages qui créent la turbulence, la poussière, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

2535

Alors madame Morel.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

C'est un nombre de véhicules. Ce n'est pas un nombre de passages.

2540

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc un véhicule peut passer jusqu'à quatre (4) fois, pourrait passer jusqu'à quatre (4) fois éventuellement?

2545

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Même j'effacerais la possibilité. Compte tenu de l'éloignement du site, les gens se rendent sur le site pour la durée de la journée et vont ressortir à la fin de la journée.

2550

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que, madame Morel, vous avez pensé ou vous avez déjà envisagé d'installer un compteur de circulation? Ce serait peut-être intéressant d'en avoir un à l'entrée du chemin de l'Abitibi-Price et ça permettrait de valider le nombre de véhicules qui se déplacent quotidiennement?

2555

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2560 Ce pourrait, monsieur le Commissaire, être une solution qui est envisagée avec le comité de riverains.

PAR LE COMMISSAIRE:

2565 C'est bien, c'est une bonne suggestion! Merci madame Morel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 Ou encore en complément au commentaire ou à l'observation de mon collègue, est-ce que vous avez fait un état de la situation de la circulation avant et après, en quelque sorte?

Est-ce que vous aviez un état des lieux en quelque sorte en matière de circulation avant l'amorce des travaux et un suivi en termes d'évaluation de la circulation au cours des travaux, incluant évidemment le projet de Beauré-4?

2575 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

2580 En fait, monsieur le Président, le ministère des Transports du Québec comptabilise les débits journaliers moyens annuels dans la Capitale-Nationale, donc sur différentes portions de chemins. Ces débits-là sont rendus publics.

Évidemment, c'est pas calculé sur une même base, parce que c'est des débits journaliers moyens annuels, ce ne sont pas sur une répartition journalière, pas journalière, excusez-moi, sur une répartition de saison de construction. Mais ces données-là sont rendues disponibles.

2585 Par exemple pour la 138, c'est sept mille sept cents (7700) véhicules de passage.

PAR LE PRÉSIDENT:

2590 Bien vous comprendrez évidemment que ce qui nous intéresse, c'est surtout le chemin d'Abitibi-Price qui est un accès au chantier bien évidemment.

Peut-être une question complémentaire à monsieur Roberge du Séminaire de Québec!

2595 Est-ce que vous, en regard de vos activités qui se passent sur votre territoire, vous avez une analyse de la circulation?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2600 J'ai une certaine analyse de la situation, effectivement. Nous sortons à peu près le tiers de la possibilité forestière par ce chemin-là.

2605 Je vous ai dit tout à l'heure que c'est un chemin principal. Il se fait environ deux mille deux cent quatre-vingts (2280), deux mille trois cents (2300) voyages par année de bois. Donc c'est un camion qui monte et un camion qui redescend, il faut doubler le chiffre, OK!

Et en plus de ça, c'est un chemin qui sert à la compagnie de papier Résolu. Ils font environ sept cent quinze (715) voyages de bois par là, en vertu d'une entente avec le Séminaire.

2610 Et là, j'ai pas de chiffres pour le nombre de personnes qui voyagent à leurs clubs de chasse et pêche, mais c'est certainement le chemin emprunté par plus d'une cinquantaine de clubs de chasse et pêche.

2615 Donc il y a de la voiture aussi qui circule régulièrement, mais c'est moins embarrassant que les gros camions.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Vous signalez que vous avez cinquante (50) clubs de chasse et pêche qui sont actifs sur votre territoire, combien de membres par club de chasse?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2625 Au total, on a deux cents (200) clubs, puis environ quatorze cents (1400) membres, donc on pourrait faire une petite division pour trouver la proportion.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Donc on peut penser qu'en période estivale, c'est beaucoup plus intensif, compte tenu de la villégiature, chasse?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Oui, c'est ça.

2635 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et en plus du transport forestier.

2640 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

C'est ça. Et j'apporterais une petite précision concernant le chemin!

Je sais pas si c'était clair pour tout le monde tout à l'heure! À partir du moment où ça s'appelle le chemin d'Abitibi, c'est la propriété du Séminaire jusqu'à la Seigneurie même.

2645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2650 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Roberge, lorsque vous parlez de transport de bois, donc entre quelle période et quelle période à peu près que ça se fait, ce transport?

2655 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Là, évidemment, pour être franc, on essaie d'éviter la période de construction pour sortir du bois.

2660 L'an dernier, on attendait qu'on termine. Je pense qu'on a sorti le bois sur sol gelé à l'automne, avec une entente, il y avait une entente.

Mais habituellement, c'est l'automne qu'on va camionner de ce côté-là. Et ça se fait de façon assez intensive.

2665 Je veux pas dire qu'on n'en sort pas du tout durant l'été, on essaie de minimiser particulièrement durant la période de construction.

2670 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est la même chose pour Résolu, finalement?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2675 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2680 Est-ce que la plupart sortent tous par le chemin d'Abitibi-Price?

Vers quelle destination va le bois, vers quelle usine en fait?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2685 Bon, Résolu va porter son bois à Saint-Hilarion. Avant ça, il l'amenait à Beupré, bon, durant de nombreuses années.

Nous, il y a du bois qui va vers Saint-Raymond, qui sort de là.

2690 C'est parce que c'est le chemin de sortie de toute une région, on peut pas sortir facilement par un autre chemin.

PAR LE COMMISSAIRE:

2695 OK. Donc autrement dit, tout le bois passe par le chemin d'Abitibi-Price, si je comprends bien?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

2700 Pas tout le bois. Le tiers de nos exploitations.

Parce qu'on a un autre grand chemin à Saint-Placide-de-Charlevoix aussi. Donc il y a du bois qui va sortir par là, et puis il y a du bois qui va sortir par Sainte-Brigitte-de-Laval. Il y a du bois qui va sortir par la route 175 également.

2705 Alors c'est réparti selon nos parterres de coupes.

PAR LE COMMISSAIRE:

2710 D'accord, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roberge.

2715

Alors on revient à vous, monsieur Garneau!

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Je veux savoir, outre les mesures antipoussières qui vont être mises en place, à ce que je comprends, il y aura sûrement de la poussière quand même, et puis ce sera quoi le processus, qu'est-ce qui sera mis en place pour dédommager, voire même nettoyer les propriétés de mes clients sur le rang Saint-Antoine?

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Morel, est-ce que le promoteur a envisagé des mesures pour aider, supporter ou compenser les riverains quant à la poussière qui est générée par la circulation?

2725

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Le contrôle de la poussière se fait par l'utilisation d'abat-poussière. Nous avons intensifié dernièrement l'utilisation d'abat-poussière principalement avec l'utilisation de CaCl qui est plus durable sur les deux cents (200) premiers mètres du chemin de l'Abitibi.

2730

2735

En fait, il faut comprendre aussi, on vous l'a pas expliqué, mais le chemin d'Abitibi, à partir de la fin du chemin Saint-Antoine, si vous désirez, on peut le mettre sur la carte pour mieux comprendre!

Donc le chemin Saint-Antoine, le rang Saint-Antoine je devrais dire qui est situé ici est asphalté, et le chemin de l'Abitibi, lui, est en poussière de pierres, c'est une route forestière. En fait, c'est pas de la poussière de pierres, c'est vraiment une route de terre.

2740

Donc les deux cents (200) premiers mètres, il va y avoir une intensification, il y a déjà une intensification de l'utilisation d'abat-poussière. Et ce sont des mesures qui sont efficaces.

2745

Donc on n'envisage pas pour l'instant de mesures de compensation pour la poussière, puisqu'on la contrôle à la source, on ne veut pas en émettre.

2750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel. Une question complémentaire, monsieur Lafond?

2755 **PAR LE COMMISSAIRE:**

2760 Certainement. Vous dites, madame Morel, que vous n'envisagez pas de mesures supplémentaires, bon, il y a deux cents mètres (200 m), deux cents mètres (200 m), c'est à peu près six cents pieds (600 pi), peut-être un peu plus, vous avez mis un produit qui empêche finalement – bien sauf que si les camions, lorsque c'est très sec, les camions, avant qu'ils arrivent là, il y a quand même de la poussière qui peut circuler dans les airs, et qui pourrait effectivement, dépendamment du vent et d'un paquet de facteurs, pourrait évidemment se rendre sur le rang Saint-Antoine, au début du rang Saint-Antoine.

2765 Est-ce que vous envisagez de nettoyer le rang Saint-Antoine par un balais mécanique ou en tout cas du moins peut-être pour les deux (200) ou trois cents (300) premiers mètres qui sont asphaltés?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2770 Monsieur le Commissaire, cette problématique-là n'a pas été soulevée.

Il faut comprendre pourquoi on applique sur les deux cents (200) premiers mètres, c'est que c'est la zone qui est la plus près où il peut y avoir justement, quand les camions descendent du site, un apport de poussière pour les résidents du rang Saint-Antoine.

2775 Les résidents à l'extrémité du rang Saint-Antoine, tout près de la jonction avec le chemin de l'Abitibi, ont été rencontrés par des employés, des représentants des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3, donc il y a eu un contact direct.

2780 Ce qu'on a mis en place aussi, c'est peut-être informel, mais c'est une structure que l'on juge extrêmement efficace. Donc les résidents à l'extrémité ont le numéro de téléphone du directeur de construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3.

2785 Lorsqu'ils jugent – parce qu'évidemment, étant hors de la zone de construction proprement dite, il est difficile pour nous d'avoir un œil, notre meilleur œil, c'est le citoyen, c'est le résident, c'est le riverain – lorsque lui juge qu'il y a un soulèvement de poussière qui est important, il nous appelle et nous, à ce moment-là, on peut envoyer un camion qui va aller pomper de l'eau et qui va aller mettre de l'abat-poussière pour contrôler la situation à la source.

2790 Ce qu'on propose, c'est vraiment une gestion à la source. C'est une action, c'est l'action d'aller gérer l'émission de poussière à la source par l'utilisation d'abat-poussière.

PAR LE COMMISSAIRE:

2795 Et est-ce que cette action-là se fait rapidement? Supposons que le citoyen appelle votre gérant de projet et lui mentionne finalement qu'il y a beaucoup de poussières qui s'en viennent vers le rang Saint-Antoine, l'action, est-ce qu'elle est prise dans la demi-heure, dans l'heure ou dans la journée ou dans deux (2) jours, trois (3) jours?

2800 À quel moment l'action se concrétise-t-elle?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2805 On en fait, monsieur le Commissaire, une de nos priorités. Je n'ai pas le délai exact, mais c'est à l'intérieur de quelques heures qu'il y a une réaction, en fait que l'action est posée.

Mais je n'ai pas le délai proprement dit. C'est géré par l'équipe de chantier des parcs éoliens de la Seigneurie de Beupré-2 et 3.

2810 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que c'est possible d'obtenir l'information quant au délai?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2815 Tout à fait, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2820 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Alors monsieur Garneau, vos deux (2) questions sont posées, je vous inviterais à vous réinscrire au besoin!

Je signale que le registre est toujours ouvert, que les gens qui veulent poser des questions peuvent s'y inscrire.

2830

Nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et nous allons revenir! Merci.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2835

**REPRISE DE LA SÉANCE
FRANCIS FLYNN**

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous invite à prendre place pour qu'on continue la première partie de l'audience publique!

2845

Pendant que les gens prennent place, j'aimerais vous rappeler que les inscriptions sont toujours possibles pour la visite de site demain matin. Alors il est toujours possible pour vous de vous y inscrire.

2850

Alors on va continuer avec les questions! J'inviterais monsieur Francis Flynn à venir poser ses questions.

Bonsoir monsieur Flynn.

2855

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Bonsoir. C'est toujours un problème quand on passe en dernier, il y a beaucoup de nos questions qui ont été soulevées, qui ont été posées, mais je vais prendre la peine d'en préciser certains éléments.

2860

C'est justement sur la question d'évaluation et de la mesure de la circulation. Je pense qu'effectivement, il y aurait vraiment lieu, pour éclaircir la situation, qu'il y ait des mesures, qu'il y ait des compteurs qui soient installés le plus rapidement possible pour évaluer la situation aujourd'hui avec celle qui va se comparer l'année prochaine avec la phase 4, qui va peut-être s'ajouter une phase 5 mais qu'on devrait pas en parler et aussi, il faut pas négliger la construction de la ligne de transport d'Hydro-Québec dont une partie, le transport va se faire par la route de l'Abitibi-Price.

2865

PAR LE PRÉSIDENT:

2870

C'est des excellents éléments que nous souhaitons que vous nous livriez dans votre mémoire, monsieur Flynn.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2875

L'important, ce serait effectivement, je comprends que vous avez pas installé de système de mesures, alors je pense que ma question, je pense qu'il est important de le faire et qu'on précise aussi, avec ces données-là, qu'on puisse les préciser sur une donnée horaire aussi.

2880 On peut faire un chiffre bête, trois cent cinquante (350) véhicules par jour divisé par douze (12) heures de temps, ça fait à peu près trente (30) véhicules à l'heure, ça fait un aux deux (2) minutes, mais si vous en passez cent cinquante (150) de quatre heures et demie (4 h ½) ou cinq heures (5 h) le matin à sept heures (7 h)...

PAR LE COMMISSAIRE:

2885 Monsieur Flynn, c'est des choses qui pourraient être discutées avec le promoteur lorsque le promoteur va vouloir former son comité de suivi.

Donc ce sont des mesures qui pourraient être discutées.

2890 Et maintenant, on vous écoute pour votre question!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2895 Bien, c'est la question que je voulais, mais je veux poser, il y a pas de mesures, il y a pas eu de mesures de faites, c'est ce que je comprends?

PAR LE PRÉSIDENT:

2900 Madame Morel!

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Alors je crois que de toute façon...

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Un instant monsieur Flynn! Vous avez posé la question, alors je pourrais donner la chance à madame Morel d'y répondre.

2910 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Merci monsieur le Président. Effectivement, il y a pas de comptage des véhicules qui est réalisé.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

PAR LE COMMISSAIRE:

2920 Madame Morel, est-ce que c'est une mesure qui pourrait être envisagée, lorsque vous aurez des discussions avec le comité de suivi que vous voulez mettre sur pied?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2925 Monsieur le Commissaire, ce sont effectivement des solutions qui pourraient être discutées à l'intérieur du comité de riverains.

PAR LE COMMISSAIRE:

2930 Merci madame Morel.

PAR M. FRANCIS FLYNN:

2935 J'aimerais juste préciser que, je veux dire, ça, ça peut s'étendre après que la décision de la phase 4 soit prise. Alors est-ce qu'il est possible de faire des mesures rapidement pour que ces données-là puissent être considérées dans le cadre de la présente évaluation?

PAR LE COMMISSAIRE:

2940 Madame Morel, est-ce que vous avez une réponse à fournir à monsieur Flynn?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2945 Donc le comité de riverains, en fait si c'est une solution qui peut être satisfaisante, jugée satisfaisante pour les gens, va être mis en place dans le cadre des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré—2, 3 et 4.

2950 Donc peu importe le début des travaux donc de la Seigneurie de Beaupré—4, le comité riverains, lui, sera mis en place rapidement, pour 2 et 3.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci madame Morel.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Flynn, nous avons abordé deux (2) éléments dont vous avez soulevé des questions!

2960 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

C'est ça. L'autre élément, dans le cadre de l'étude de la Seigneurie de Beaupré—4, est-ce qu'il y a d'autres points d'entrée au chantier qui ont été évalués, pour effectivement diminuer le problème qui est associé au transport dans la question du rang Saint-Antoine?

2965

Parce que, je veux dire, il y a eu déjà des chemins, il y a peut-être plus de pont, mais je veux dire, dans un projet de cette ampleur-là, quand on va mettre l'ensemble des projets 2, 3 et 4, etc., c'est des projets qui sont importants, il aurait pu y avoir construction d'un accès avec la construction peut-être d'infrastructures, qui auraient permis d'éviter de passer ce lot de voitures là.

2970

Et c'est pour ça l'importance d'avoir un comptage, ça nous permettrait vraiment de chiffrer le problème. Là, on est là, on en parle, il y en a trois cents (300), trois cent cinquante (350), quatre cents (400), on sait pas si on a des camions de bois en même temps...

2975 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur ces éléments-là, monsieur Flynn, je pense qu'on a demandé au promoteur de préciser certains éléments. L'information sera disponible sur le site Internet suite aux compléments d'information que le promoteur nous livrera.

2980

L'autre question que vous avez posée, c'est, est-ce qu'il y a un accès alternatif au chantier que le chemin désigné actuellement qu'on appelle Abitibi-Price!

2985 **PAR M. FRANCIS FLYNN:**

C'est ça, et puis...

PAR LE PRÉSIDENT:

2990

S'il vous plaît, je veux juste donner la chance à madame Morel de répondre!

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

2995 Merci monsieur le Président. Donc le chemin d'accès qui a été sélectionné, c'est le chemin
d'accès principal pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré—4 et 2 et 3. C'est le chemin qui a
été sélectionné parce qu'il est le plus sécuritaire, le plus court, le plus direct, également qui
comporte le moins de résidences. En fait, il y a un point d'entrée qui est contrôlé.

3000 Dans un souci de minimiser les impacts, et c'est ce qu'on présentait dans la présentation au
départ, nous, on a maximisé l'utilisation de chemins existants, que ce soit à l'intérieur ou à
l'extérieur des terres privées du Séminaire.

3005 Le chemin qui est présenté sur la carte ici, rang Saint-Léon – en fait je devrais dire Royale,
Saint-Léon, Saint-Antoine et la propriété privée du Séminaire de Québec qui est le chemin
d'Abitibi-Price, c'est un chemin d'accès à la ressource.

3010 C'est donc un chemin qui est conçu pour le camionnage. Pour nous, c'était donc un chemin
qui répondait aux normes pour le transport des composantes, en plus d'être le chemin le plus
direct, le plus court, comportant le moins de résidences, et il était existant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une question, monsieur Lafond?

3015 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui. Je vais aller voir du côté de monsieur Roberge!

3020 Monsieur Roberge, est-ce que vous auriez permis au promoteur d'utiliser un autre chemin ou
en fait d'en construire un nouveau chemin pour pouvoir aller réaliser son projet de Beaupré—4?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3025 On n'a jamais mis de limite au promoteur. Ce chemin-là apparaissait tout naturel, et c'est la
raison sans doute pour laquelle ils l'ont choisi.

Mais s'ils nous avaient proposé une autre solution, oui, on aurait été ouvert.

3030 Mais c'était le chemin qui avait la meilleure infrastructure, qui était utilisé pour le transport
lourd depuis longtemps. Tout ce qu'on a fait, c'est qu'on a rechargé ce chemin-là pour permettre
de l'ouvrir à une période de dégel moins difficile.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci monsieur Roberge.

3035

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Flynn, je pense que vous avez fait plein de questions, on est allé au-delà des deux (2) questions traditionnelles, on est allé à trois (3)!

3040

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Je comprends que je n'ai fait que deux (2) questions.

3045

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors c'est justement, je vous inviterais à vous réinscrire au besoin!

3050

DENIS RICHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais monsieur Denis Richard à venir poser à nouveau certaines questions sur le projet!

3055

PAR LE COMMISSAIRE:

Avant que monsieur Richard arrive, madame Morel, j'ai retrouvé ma question!

3060

À l'heure actuelle, le chemin d'Abitibi-Price est le chemin, si je comprends bien, qui a la meilleure assise pour pouvoir circuler avec des véhicules lourds?

3065

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Oui monsieur le Commissaire. Le chemin de l'Abitibi-Price, c'est un chemin qui a une capacité portante qui peut permettre le transport des composantes, qu'il soit lourd ou hors normes.

3070

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci madame Morel.

3075

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Richard, à vous!

3080

PAR M. DENIS RICHARD:

Oui, bonjour. Pour revenir au tableau que madame a présenté tantôt des transports...

3085

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, est-ce que c'est possible de le présenter à nouveau? Merci.

3090

PAR M. DENIS RICHARD:

Si on regarde pour 2012, vingt (20) composantes que madame mentionne, mais comme monsieur Lafond a mentionné tout à l'heure, j'aimerais qu'elle inclut dans le prochain tableau les camions diesel, les camions d'acier, les camions de marchandises, les livreurs, les pelles mécaniques, les camions de transport qui transportent d'autres gros camions, j'aimerais que tous les camions, je parle juste des camions, qu'elle les rentre dans ses données de transport!

3095

Pour ce qui est des travailleurs, lors de la dernière, pour savoir c'est quoi le vrai nombre, parce que lors de la dernière rencontre, madame a parlé jusqu'à cinq cents (500) travailleurs pour 2012. Sur le tableau, on mentionne rien que trois cent trente (330).

3100

Est-ce que c'est trois cent trente (300) ou votre cinq cents (500) que vous avez dans votre pamphlet qu'on a eu le 30 mai?

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Morel.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

Donc les données qui sont dans le tableau Seigneurie de Beaupré-2 et 3, si je comprends bien la question, trois cent trente (330) et trois cent quarante (340) travailleurs, c'est bel et bien les bonnes données.

3110 Le cinq cents (500) travailleurs, c'est un nombre de travailleurs qui peut être échelonné sur une période, donc une saison de construction.

Donc ce qu'il faut voir ici, ce sont des véhicules journaliers moyens.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que je comprends aussi des propos de monsieur Richard, c'est que monsieur Richard souhaiterait éventuellement avoir un inventaire un peu plus large de la circulation que strictement le trafic lourd qui, comment dire, qui est assigné au chantier comme tel.

3120 Est-ce que vous pensez aller jusque-là en termes d'analyse de la circulation?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3125 Ce qu'on vous propose, c'est de déposer un tableau qui va présenter le nombre de véhicules sur une base annuelle pour les projets.

Par contre, il y a des données qu nous appartiennent pas. Nous, on va présenter les données par rapport à la construction des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré-2, 3 et 4.

3130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3135 OK. Est-ce que ce serait possible d'éventuellement intégrer ce que monsieur Roberge avait signalé tout à l'heure en termes de travaux forestiers? Je pense au transport de bois en quelque sorte, comme vous l'avez présenté tout à l'heure.

Même si on sait que vous essayez de favoriser le transport de bois un peu plus hors saison que le chantier de travail, est-ce qu'il serait possible pour vous d'intégrer aussi les données de transport forestier qui ont été soulignées par monsieur Roberge?

3140 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Vu l'accessibilité au Séminaire de Québec, je pense qu'en fait, c'est une possibilité, et on peut remplir le tableau avec l'ajout du transport forestier.

3145 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Morel, vous avez parlé tantôt que ce serait une donnée annuelle. Mais compte tenu qu'en hiver, vous faites pas de transport, j'aimerais quand même que cette donnée-là soit

3150 possiblement plus semi-annuelle, ce qui veut dire que ça refléterait effectivement la véritable utilisation du rang Saint-Antoine par les véhicules.

3155 Est-ce qu'on s'entend que ça va être probablement à partir du mois de mai jusqu'au mois de novembre, ou encore – parce qu'en avril, règle générale, il y a pas beaucoup de travaux, le sol normalement est encore gelé, c'est peut-être un peu plus difficile – mais peut-être à partir du début mai jusqu'à fin novembre?

On s'entend que ça va être sur cette période-là, madame Morel?

3160 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui monsieur le Commissaire, nous prenons bonne note de votre commentaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3165 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3170 Alors monsieur Richard, on revient à vous!

PAR M. DENIS RICHARD:

3175 Juste une petite remarque. C'est qu'un compteur, il y en a déjà un en face de chez moi sur le rang Saint-Antoine qui appartient au ministère des Transports, mais il a été mis hors fonction. Mais il y a un compteur sur place déjà.

PAR LE COMMISSAIRE:

3180 Juste pour mon information! Vous dites qu'il y a un compteur là du MTQ.

Nous allons nous informer auprès du MTQ, il va de soi.

3185 Il est en fonction depuis quand, puis est-ce que c'est pour une période vraiment déterminée ou c'est pour un espace de deux (2) semaines?

PAR M. DENIS RICHARD:

3190 Non, il a été mis permanent, il est inclus dans l'asphalte avec un poteau puis le compteur, il est là. Ça a été mis là voilà à peu près deux (2) ans, je crois.

Mais là, on me dit qu'il est hors fonction.

PAR LE COMMISSAIRE:

3195

Ah, bon, s'il est hors fonction, ça donne pas grand-chose!

PAR M. DENIS RICHARD:

3200

Non, mais je veux dire, ce serait pas compliqué de le remettre en fonction pour calculer les transports qu'on parle, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Soyez assuré que la Commission va poser des questions au ministère des Transports quant à l'état de l'équipement, puis en tout cas, voir le calendrier un peu quand il a été utilisé, pour quelle fonction, puis dans quelle mesure il pourrait être utile pour l'évaluation de la circulation.

PAR M. DENIS RICHARD:

3210

OK. Mon autre question, je voulais juste leur demander, qu'est-ce qu'ils font des travailleurs qui commencent à quatre heures (4 h) du matin? Ça commence à quatre heures (4 h) du matin à voyager.

3215

On a calculé les autos même à partir de quatre heures (4 h) du matin, deux cent cinquante-quatre (254). Ça commence pas à six heures et demie (6 h ½).

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Est-ce que c'est un phénomène que vous avez remarqué, est-ce qu'on vous en a fait part, madame Morel?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3225

Non, nous avons jamais eu part de ce phénomène. Par contre, nous pouvons effectuer une vérification.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 Je reviens un peu, vous parliez tout à l'heure de la mise en place du comité de riverains. Vous m'avez parlé aussi de la diffusion de l'information comme telle.

3235 Est-ce que les gens, les riverains de la route qui est employée puis qui sera employée aussi pour Beaupré-4, est-ce que ces gens-là ont vraiment une information de première main quant aux coordonnées pour rejoindre les gens?

Est-ce qu'il y a un numéro de téléphone où les gens peuvent faire état de leurs commentaires ou de leurs plaintes en termes de circulation?

3240 Quel moyen vous avez pris pour que ces riverains-là puissent avoir le numéro en note et qu'ils puissent éventuellement vous rejoindre? Est-ce que vous pourriez nous indiquer un peu les mesures que vous avez mises en place?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3245 Depuis le 30 mai dernier, l'équipe de chantier de parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3 a fourni les informations à l'ensemble des riverains qui avaient été contactés pour la rencontre.

3250 Avant, il y avait eu des gens qui avaient contacté donc d'emblée les responsables du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré- 2 et 3.

À travers le comité riverains, ce sera un processus qu'on mettra clairement en place, le mode de communication pour tout le monde, et on pourra le communiquer également lors des envois postaux.

3255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame Morel.

PAR LE COMMISSAIRE:

3260 Juste pour savoir, madame Morel! S'il y a une mesure qui est envisagée en termes de recevoir les appels, est-ce que c'est une boîte vocale ou c'est une personne qui va prendre l'appel?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3265

Actuellement, sur le site Internet, il y a un numéro 1-800, si je peux me permettre l'expression, donc le numéro 1-800 va arriver directement dans les bureaux de Boralex en l'occurrence, et l'appel est transféré selon la considération de la personne qui appelle.

3270

Évidemment, si ça touche parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-2 et 3 ou parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4.

PAR LE PRÉSIDENT:

3275

Merci madame Morel.

BRIAN A. GARNEAU

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je demanderais à nouveau à monsieur Garneau de venir compléter son questionnement.

3285

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

Rebonjour. Je voudrais savoir s'il existe ou si ça serait possible d'obtenir un genre de recensement des habitations, des résidences, des chalets qui sont dans un rayon d'un (1 km), deux (2 km), trois (3 km), etc., jusqu'à dix-onze-douze kilomètres (10 km-11 km-12 km) du projet?

3290

PAR LE PRÉSIDENT:

Un genre de cercle d'influence qui déterminerait par tranches quelle population est touchée en fonction de la distance du projet, c'est ça?

3295

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

C'est ça.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça serait possible, madame Morel?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3305

En fait, si je comprends bien la question, c'est un registre que vous voulez avoir des communications?

PAR LE PRÉSIDENT:

3310

Ce que je comprends de la question de monsieur Garneau, il voudrait simplement avoir un inventaire de la population, autrement dit des résidents qui seraient en périphérie du projet d'un (1 km) à douze (12 km) ou quinze kilomètres (15 km), c'est ça, de façon à recenser l'ensemble de la population qui voisine en quelque sorte le projet, jusqu'à une concurrence d'une douzaine de kilomètres.

3315

PAR LE COMMISSAIRE:

3320

Autrement dit, madame Morel, un cercle d'un kilomètre (1 km), ensuite de deux (2 km), de trois (3 km), de quatre (4 km) et de cinq (5 km) jusqu'à douze kilomètres (12 km) ou quinze kilomètres (15 km).

C'est ça, si je comprends bien votre question?

3325

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

C'est exactement ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330

Est-ce qu'on parle de résidents permanents ou on parle de villégiateurs sur les propriétés du Séminaire de Québec?

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

3335

Bien, je pense qu'on pourrait inclure les résidences permanentes comme étant une catégorie, ensuite les résidences de villégiature comme vous dites, là.

3340

Mais vraiment ce qui est le plus important, je pense que c'est les résidences permanentes, mais après ça, rien empêche d'avoir plus de catégories pour plus spécifier la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 Puis on comprend bien que si on y va par cercle en quelque sorte, bien, ce sera plutôt situé au sud du projet, compte tenu de l'accès à la route, là.

Alors est-ce que vous croyez ça possible, madame Morel?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3350 Oui, nous pouvons faire une carte avec le nombre de résidences dans les cercles concentriques.

PAR LE PRÉSIDENT:

3355 Puis éventuellement peut-être les identifier "villégiature" et "résidence permanente".

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3360 Nous avons ces données au niveau de la villégiature, au niveau des résidences permanentes avec les codes de bâtiment, nous pouvons détailler l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

3370 Monsieur Roberge, combien de chalets de villégiature qui sont situés sur les terres du Séminaire dans l'environnement immédiat, un, de Beaupré-4?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3375 Bon, je voudrais pas commettre d'erreur de chiffre, j'étais pas préparé à une question comme celle-là. Le régisseur des forêts aurait pu répondre avec plus de précision.

3380 Mais si ma mémoire est bonne, on a tenu une réunion d'information pour tous les membres de clubs de ce secteur-là qui seraient touchés, dont l'environnement est touché par la construction de SB-4, et j'aimerais ça que madame Morel me précise ce chiffre-là, mais j'ai en tête quarante-six (46) clubs de chasse et pêche. Est-ce que c'est possible ou si j'erre?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3385 Si on parle des clubs qui sont strictement touchés par l'implantation des éoliennes, avec le nouveau scénario, on est à huit (8) clubs où il se retrouvera des éoliennes.

3390 Lors de la séance d'information en janvier 2012, de mémoire, il y avait une dizaine de clubs qui avaient été invités, parce qu'on avait inclus les chemins d'accès, même si les gens avaient pas d'éolienne à l'intérieur de leur club.

PAR LE COMMISSAIRE:

3395 Est-ce que c'est possible, madame Morel, de remettre la carte avec les emplacements des éoliennes et les différents lacs? Ça nous permettrait de voir en même temps quelques chalets qui sont situés sur ces lacs.

Est-ce que c'est possible s'il vous plaît d'indiquer au tableau? Oui, merci.

3400 Si je prends par exemple le lac du Mont Saint-Étienne, on voit quatre (4) chalets, est-ce que ce sont des chalets de villégiateurs ou ce sont des chalets de clubs de chasse et pêche?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3405 Donc tous les chalets, tous les bâtiments que vous voyez, en fait tous les chalets que vous voyez sur la carte, ce sont des chalets qui ont une entente de location avec le Séminaire. Donc une dénomination, ce sont des villégiateurs, mais ce sont des locataires des terres privées du Séminaire de Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

3410 D'accord, merci madame Morel.

Allez-y monsieur Roberge!

3415 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

3420 Je voulais apporter une précision là-dessus, je pense que c'est bien important. Tous les gens qui fréquentent, qui ont un chalet ou un club de chasse et pêche chez nous, c'est vraiment un privilège. Il y a pas de droit foncier qui est accordé à personne.

Alors ils sont là, ils signent à tous les trois (3) ans, tous les membres signent une convention dans laquelle ils reconnaissent que leur présence sur le territoire est subordonnée aux activités économiques du Séminaire de Québec.

3425 Alors la première source de revenu du Séminaire, ce n'est pas la présence des clubs de chasse et pêche. Alors c'est pour ça qu'il y a pas de contestation de la part des gens qui sont sur le territoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

3430 Par exemple, si moi j'aimerais avoir un bail de villégiature sur les terres du Séminaire, est-ce que c'est possible?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3435 Oui, c'est possible de vous inscrire sur la liste d'attente où il y a peut-être deux cents (200) ou trois cents (300) noms.

PAR LE COMMISSAIRE:

3440 Et à quelle vitesse la liste d'attente baisse?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3445 Bien, la liste d'attente ne bouge pas beaucoup, parce qu'il y a beaucoup de gens intéressés, et ceux qui y sont déjà, si vous avez un club de chasse et pêche chez nous et que, bon, vous décidez pour toutes sortes de raisons de vous désintéresser, à qui allez-vous d'abord penser? Vous allez penser à votre garçon qui adore ce coin-là, alors vous allez lui offrir votre place, ou à votre gendre, etc.

3450 Alors c'est souvent de même que ça fonctionne. C'est pour ça que la liste d'attente, c'est plutôt rare qu'on doive aller sur la liste d'attente. Ça arrive, mais c'est plutôt rare.

PAR LE COMMISSAIRE:

3455 Parfait, merci monsieur Roberge.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Donc beaucoup d'appelés peu d'élus!

PAR M. JACQUES ROBERGE:

Exact.

3465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est quand même privilégié, le territoire, si on comprend qu'il y a deux cents (200) personnes sur une liste d'attente!

3470 **PAR M. JACQUES ROBERGE:**

Ah oui, oui, oui.

3475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Autrement dit, le territoire est prisé.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3480 C'est prisé, oui. C'est à proximité de Québec, les gens sont là rapidement, et puis, bon, c'est un terrain qui est joyeux, puis bon, tout le monde a l'œil là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

3485 Est-ce que les chalets qui sont installés sont aux frais du propriétaire, il va de soi, mais si au bout de trois (3) ans, vous décidez de ne pas renouveler leur bail de villégiature, qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'ils prennent leur chalet puis ils déménagent?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3490 La convention prévoit tout ça. Alors ils ont le choix, ils peuvent le déménager ou encore, le Séminaire le rachète au prix de l'évaluation.

PAR LE COMMISSAIRE:

3495 Et quand vous parlez d'évaluation, c'est l'évaluation de la MRC, je présume?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3500 Qui est faite par la MRC, par les différentes instances municipales, bon là, on parle du TNO
Lac-Jacques-Cartier, alors c'est la MRC qui fait l'évaluation.

PAR LE COMMISSAIRE:

3505 Parfait, merci monsieur Roberge.

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3510 Bienvenue.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roberge.

3515 Alors je reviens à vous, monsieur Garneau!

PAR Me BRIAN A. GARNEAU:

3520 Je veux savoir s'il y avait des études d'impact, pas nécessairement spécifiquement dans ce
dossier-ci, mais dans le passé, sur comment les prix, la valeur des propriétés est affectée par la
présence d'éoliennes dans un secteur en région un peu comme celle-ci, qu'est-ce qui serait mis en
place pour, le cas échéant, pour mesurer l'impact sur la valeur des propriétés?

3525 Et puis qu'est-ce qui serait mis en place pour dédommager une baisse de valeur des
propriétés des gens du secteur?

PAR LE PRÉSIDENT:

3530 Alors je vais donner peut-être l'occasion à madame Morel de s'exprimer là-dessus.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3535 En ce qui a trait à la valeur des propriétés, si je comprends bien la question, il est important
de rappeler que le parc éolien est situé donc éloigné des résidences permanentes, donc à partir du
rang Saint-Antoine, j'ai pas la distance exacte, mais on peut à peu près avoir une dizaine de
kilomètres du rang Saint-Antoine par exemple.

3540 Donc le parc éolien n'impose pas d'impact sonore sur les résidences du rang Saint-Antoine, donc on est éloigné des populations.

Donc au niveau de la valeur des propriétés, c'est ce que je peux dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Donc ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous considérez que le projet actuellement n'affecte pas la valeur des propriétés?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3550 Pour ce projet-ci, on est éloigné des résidences permanentes.

Si vous le désirez, je peux passer la parole à monsieur Francis Caron qui pourrait vous tracer un portrait un peu plus général dans le domaine de l'éolien.

3555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Caron.

PAR M. FRANCIS CARON:

3560 Merci beaucoup. Bonjour monsieur le Président. En fait, pour répondre à la question initiale, il y a quelques études qui ont été produites par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à ce sujet-là, des documents qui ont été déposés dans le cadre de d'autres commissions d'enquête.

3565 En fait, une des constatations générales du MAMROT sur cet aspect-là, en fait, c'est qu'il y a aucune étude exhaustive qui démontre un effet sur la valeur des propriétés se trouvant près des parcs éoliens. Cette documentation-là, je pourrais vous la faire parvenir, si vous le désirez.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

S'il vous plaît, ce serait pertinent.

Monsieur Roberge, de votre côté?

3575

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3580 Ce que je voulais dire, concernant l'évaluation des chalets, il y a eu le dépôt d'un nouveau rôle cette année, et toutes les propriétés ont pris de la valeur. Et c'est une donnée qui est bien connue à la MRC de la part de l'évaluateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585 Merci monsieur Roberge.

3590 Alors la question au représentant de la MRC de la Côte-de-Beaupré! Au-delà évidemment de la valeur foncière des chalets qu'on a sur la propriété du Séminaire de Québec, comment ça se reflète, actuellement, la mise en œuvre des projets au regard de la valeur des résidences permanentes?

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

3595 Je vous dirai que présentement, j'ai pas l'information à cet effet-là. C'est un domaine précis de l'évaluation municipale.

Par contre, il est possible de faire une vérification, puis de vous déposer peut-être, depuis la réalisation des travaux, s'il y a eu des variations dans l'évaluation municipale.

PAR LE PRÉSIDENT:

3600 L'évaluation du rôle que monsieur Roberge parle, c'est vous qui en êtes responsable?

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

3605 Pas moi directement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3610 Je parle comme MRC!

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

Oui effectivement, c'est la MRC qui en est responsable.

3615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous êtes à même de pouvoir nous apporter la réponse rapidement?

3620 **PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:**

Tout à fait, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3625 S'il vous plaît monsieur Côté, ce serait apprécié.

PAR M. PIERRE-ALEXANDRE CÔTÉ:

Parfait.

3630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Alors monsieur Garneau, je reviens à vous!

3635 **PAR Me BRIAN A. GARNEAU:**

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3640 Pas d'autres questions? Merci monsieur Garneau.

3645 _____
MICHEL LEFEBVRE

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais monsieur Michel Lefebvre s'il vous plaît.

3650 Bonsoir monsieur Lefebvre.

PAR M. MICHEL LEFEBVRE:

3655 Bonsoir monsieur le Président. Je voudrais enchaîner avec les interventions effectuées par le représentant de la Nation huronne-wendat tantôt, surtout dû à la mention qu'il a apportée, à l'effet que maintenant, depuis les décisions de la Cour suprême, les arrêts de la Cour suprême, il faut absolument consulter et accommoder les nations autochtones.

3660 Ma question, et je vais m'expliquer après, je voudrais savoir combien parmi les experts ici présents, à ma gauche et à ma droite, combien parmi eux ont lu le livre "Le Québec, un territoire incertain", du réputé géographe évidemment Henri Dorion écrit en collaboration avec son associé maître Lacasse, livre qui a été lancé en 2011, entre autres au Salon du livre de Québec?

3665 Je m'explique! Le fil conducteur du livre, bien, ça porte sur, à l'horizontale, l'occupation territoriale du Québec comme telle, des limites connues du Québec à l'heure actuelle, y compris évidemment les terres du Séminaire de Québec, parce que ça porte là-dessus aujourd'hui, les préoccupations, et à la verticale, le fil conducteur porte sur l'exercice des compétences sur l'ensemble du territoire et entre autres aussi sur les terres du Séminaire par trois (3) ordres de gouvernement, soit le fédéral, le provincial et les nations autochtones par occupation ancestrale du territoire, on se comprend, et évidemment aussi suite aux décisions qui ont été rendues par les tribunaux.

3675 Alors ma question est bien simple, c'est combien ont pu le lire, et avant même qu'on me donne la réponse, moi, je vais vous faire la suggestion à tous et chacun des experts de lire ce livre-là.

Mais je veux savoir combien l'auraient lu, parce que ça pourrait vous être utile.

3680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien écoutez, je peux pas répondre à la place de l'ensemble des gens qui sont ici. Je comprends que vous nous faites l'invitation de le lire.

3685 Je considère que c'est une question comme telle, alors avez-vous une autre question?

PAR M. MICHEL LEFEBVRE:

3690 Bien, la question, c'est que ce que je peux vous dire, j'interviens en mon nom personnel, mais je suis intervenu au niveau municipal avec cette question-là, au niveau de la MRC, au niveau de la Communauté métropolitaine de Québec, et quand je vois qu'encore aujourd'hui, le représentant de la Nation huronne-wendat s'inquiète quant à savoir est-ce qu'on prend en

3695 considérant leur existence comme telle, il faudrait ajouter aussi que ce territoire-là est comme réquisitionné à l'heure actuelle par les Attikameks montagnais qui descendent du Lac-Saint-Jean, Mashteuiatsh, la Pointe-Bleue.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 Je comprends votre propos, monsieur Lefebvre, et éventuellement, je vous inviterais à venir le partager avec nous dans le cas de la deuxième partie de l'audience. Parce que c'est ça aussi, la deuxième partie de l'audience, c'est que si vous avez des faits ou des éléments que vous considérez importants à apporter comme information à la Commission, bien, c'est avec plaisir qu'on pourra vous recevoir en deuxième partie.

3705 Toutefois, on est à l'étape des questions, je vous inviterais peut-être à être un peu plus précis dans votre propos.

PAR LE COMMISSAIRE:

3710 Bien, je pense que j'ai compris un peu la question. Je vais aller voir du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

3715 Dans la requête de la Nation huronne-wendat, il y avait des questions qu'il considère qu'ils n'ont pas été consultés selon l'arrêté de la Cour suprême.

Monsieur Messely, quelles consultations ont été faites relativement aux droits ancestraux de la Nation par rapport à votre obligation de consulter, l'obligation de la Couronne de consulter la Nation huronne-wendat?

3720 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

Si vous permettez, là-dessus, monsieur le Commissaire, je demanderais à une de nos spécialistes en consultation autochtone à venir répondre à votre question.

3725 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parfait.

3730 **PAR M. LOUIS MESSELY:**

Il s'agit de madame Julie Samson.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735 Alors madame Julie Samson du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR Mme JULIE SAMSON:

3740 Oui. Alors à titre de réponse, monsieur le Commissaire, le MDDEP a procédé à la consultation des Hurons dans le cas du projet SB-4. Il a procédé à la consultation des Hurons-Wendat et des communautés innues de Essipit et de Mashteuiatsh.

3745 Alors cette consultation-là a commencé dès l'avis de projet. Enfin, en gros, il s'agit de transmettre l'ensemble des informations relatives au projet et de recevoir les préoccupations des communautés à l'égard du projet, et de faire en sorte qu'ils puissent nous dire également les impacts que ce projet-là peut avoir sur leurs droits revendiqués.

PAR LE COMMISSAIRE:

3750 Et dans le cadre de la Nation, quels sont les impacts qui ont été relevés par la Nation relativement à leur mode de vie ou à leur fréquentation du territoire?

PAR Mme JULIE SAMSON:

3755 Bien, en fait, les préoccupations des Hurons-Wendat ont été à l'égard, bon, de l'archéologie entre autres, des éléments fauniques, des éléments également d'accès au territoire des terres du Séminaire de Québec. C'était de cet ordre-là, les préoccupations des Hurons.

3760 Malheureusement, ça n'a pas toujours été de nature très précise quant à par exemple des sites d'intérêt pour lesquels il y avait des intérêts particuliers des Hurons.

3765 J'ajoute aussi par exemple la participation à des comités de suivi, c'était une autre des préoccupations des Hurons.

PAR LE COMMISSAIRE:

3770 Et est-ce que vous avez fait part des préoccupations de la Nation huronne-wendat au promoteur?

PAR Mme JULIE SAMSON:

3775 En fait, la fameuse lettre des Hurons du 16 mars 2011 terminait en demandant au MDDEP de faire part de leurs questions et de leurs préoccupations au promoteur, ce qui a été fait à l'intérieur d'un document de questions et commentaires où on a retrouvé trois (3) questions qui portaient sur les préoccupations des Hurons.

PAR LE COMMISSAIRE:

3780 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3785 Madame Morel, en lien avec la présence d'éventuels sites archéologiques autochtones, est-ce que vous pourriez nous rappeler les engagements que vous avez pris s'il arrive la découverte d'un site, la procédure ou ce que vous envisagez de faire si vous découvrez un site à potentiel archéologique sur le site de réalisation du projet de Beaupré-4?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3790 Lors de la construction, je tiens à rappeler qu'il y a aucune nouvelle construction qui est située dans une zone à potentiel archéologique qu'elle soit d'occupation amérindienne ou eurocanadienne.

3795 Si toutefois, il arrivait, pendant la construction, qu'il y avait une découverte d'artéfacts, on déclencherait donc une loi, et cette loi-là nous obligerait à l'arrêt des travaux et, par la suite, à communiquer avec le ministère de la Culture, de la Condition féminine et des Communications, et à ce moment-là, le dossier serait traité par le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800 Autre élément, dans la préparation de l'étude d'impact pour Beaupré-4, avez-vous contacté les communautés autochtones qui seraient susceptibles d'être concernées par votre projet?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3805 Oui. Dans la démarche qui est effectuée, monsieur le Président, nous avons toujours une communication au préalable qui est effectuée avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Par le biais du ministère, ils nous indiquent lesquelles communautés nous devrions informer du projet.

3810

Dans le cas du parc éolien de la Seigneurie de Beaupré—4, trois (3) communautés ont été contactées, en l'occurrence Mashteuiatsh, Pointe-Bleue, donc les Essipit et la Nation huronne-wendat, en fait je devrais dire la Première Nation Essipit et la Nation huronne-wendat.

3815 De l'information a été acheminée à ces trois (3) nations-là. Dans le cas de la Nation huronne-wendat, il y a pas eu de réponse par l'intermédiaire donc du promoteur, donc nous n'avons pas reçu de réponse personnellement.

3820 Toutefois, ce que nous comprenons, c'est que nous avons reçu une série de questions par l'intermédiaire du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3825 Merci madame Morel.

Monsieur Lafond!

PAR LE COMMISSAIRE:

3830 Oui, je veux continuer un peu dans la même veine!

Je vais aller voir du côté du Séminaire de Québec, monsieur Roberge!

3835 Est-ce que la Nation huronne-wendat a déjà communiqué avec les autorités de la Seigneurie de Beaupré à savoir pour son utilisation du territoire?

Avez-vous des demandes, des permissions spéciales?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3840 Il y a eu effectivement plusieurs correspondances avec la Nation, les représentants de la Nation huronne-wendat.

3845 Les premières correspondances, enfin, moi, je me souviens d'une qui doit dater d'au moins une quinzaine d'années. Bon, ça concerne leur désir de venir tenir des activités traditionnelles sur le territoire, et comme c'est un territoire qui est fermé, clôturé, contrôlé, où on a des baux de location pour des clubs de chasse et pêche partout, bien moi, j'ai toujours répondu que c'était incompatible avec l'usage qu'on faisait du territoire.

3850 Bon, ceux qui détiennent des droits n'apprécieraient pas que d'autres viennent chasser sur leur propre territoire, viennent récolter l'original qu'ils ont photographié plusieurs fois en cours d'été et qu'ils ont nourri au sel. Je pense, enfin, je pense que ce serait un usage incompatible.

3855 D'ailleurs, sur terrain privé, ils doivent avoir l'autorisation normalement pour s'y présenter. Alors chez nous, on n'a jamais donné cette orientation-là, cette permission-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3860 Je vais continuer dans une autre veine, mais qui rejoint quand même ça! Est-ce que vous avez informé le promoteur au sujet des fiches des espèces en péril et des sites à importance culturelle et activités illicites?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3865 Bon, le promoteur, on ne l'a pas informé. Ils connaissent les relations que nous avons avec les Autochtones en général, on en a discuté à quelques reprises.

3870 Concernant les sites, nous avons demandé officiellement à la Nation huronne-wendat de nous faire connaître les sites qu'ils aimeraient voir préservés. Ça fait partie de notre démarche de certification forestière aussi FSC.

Et là-dessus, on n'en a pas eu. Ils nous ont pas transmis encore les sites qu'ils considèrent comme sensibles et qu'ils aimeraient voir préservés.

3875 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et cette demande a été effectuée auprès de la Nation, depuis combien de temps environ?

PAR M. JACQUES ROBERGE:

3880 On parle de ça depuis qu'on est en processus de certification, depuis au moins un an. On est revenu à trois (3) ou quatre (4) reprises là-dessus, et ils ne sont pas prêts maintenant à nous transmettre ça. C'est la réponse que nous avons eue.

3885 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord, merci monsieur Roberge.

3890 Madame, vu que vous n'avez pas reçu les informations de la part du Séminaire de Québec relativement au sujet des espèces en péril et des activités illicites et des sites à importance culturelle, est-ce que vous allez faire la démarche auprès du Séminaire pour les connaître, ces sites-là?

3895 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Tout à fait, monsieur le Commissaire. Comme c'est une démarche de certification qui est détenue par le Séminaire de Québec, la démarche, lorsqu'elle sera terminée, ou même avant, on peut prendre connaissance des documents. C'est le type de document, il y a pas de problème.

3900 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci madame Morel.

3905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on revient à vous, monsieur Lefebvre. Une autre question?

PAR M. MICHEL LEFEBVRE:

3910 Combien de travailleurs autochtones sur les sites 2-3-4 et combien de sous-traitants, contracteurs autochtones, peu importe qu'ils soient Wendat-Hurons ou Attikameks montagnais?

PAR LE PRÉSIDENT:

3915 Merci. Madame Morel?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3920 Pour le parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4, nous sommes actuellement en sélection d'entrepreneur, donc en appel d'offres pour aller sélectionner l'entrepreneur général. Donc on ne peut pas statuer sur le nombre d'entreprises ou de travailleurs de nations autochtones.

3925 Ce qu'on peut dire, c'est que nous ne privilégions aucun groupe, excepté les retombées économiques locales dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

PAR LE PRÉSIDENT:

3930 Tout à l'heure, vous parliez sur le site Internet de la possibilité pour les gens qui ont un intérêt de vouloir éventuellement soumettre leur candidature, au-delà évidemment de la responsabilité de l'entrepreneur général.

À votre connaissance, est-ce qu'il y a des entrepreneurs qui se sont identifiés comme étant Autochtones qui se sont inscrits par l'intermédiaire de votre site?

3935 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

3940 Si on parle du répertoire des fournisseurs des parcs éoliens de la Seigneurie Beaupré-2 et 3, mais maintenant qui s'appliquera au parc éolien de la Seigneurie de Beaupré-4 également, à ma connaissance, pour avoir vérifié le répertoire dernièrement, il y a une entreprise, et je n'ai pas le nom exact, mais je peux vous dire que c'est une entreprise qui offre des services d'hélicoptère et qui est située, en fait qui est de la Nation huronne-wendat.

PAR LE PRÉSIDENT:

3945 Donc ce que je comprends, c'est qu'éventuellement, s'il y a un intérêt de la part de ces contracteurs-là de vouloir offrir des services, c'est possible de le faire par l'intermédiaire de votre site?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3950 Tout à fait, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3955 Merci. Monsieur Lafond.

PAR LE COMMISSAIRE:

3960 Madame Morel, pourriez-vous nous expliquer un peu le processus? Donc vous êtes allés en appel d'offres pour Seigneurie de Beaupré-2 et 3, et vous allez aller en appel d'offres pour Seigneurie de Beaupré-4 relativement à un entrepreneur général, exact?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3965 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3970 Maintenant, lorsque l'entrepreneur général a son contrat, lui, comment procède-t-il pour aller chercher, est-ce que c'est un appel d'offres qui est fait auprès de sous-traitants? Est-ce que c'est "at large" ou si c'est sur invitation seulement?

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

3975 Merci monsieur le Commissaire. En fait, c'est un appel d'offres sur invitation, ce n'est pas un appel d'offres de nature publique.

Et si vous me le permettez, je vais donner la parole à monsieur Gagnon qui est responsable de l'appel d'offres dans le cadre du parc éolien de la Seigneurie de Beauré—4.

3980 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je veux bien qu'on se comprenne, là, c'est après que l'entrepreneur général ait donné son contrat, est-ce que lui va en soumission sur invitation? C'est ça la question, finalement.

3985 On va écouter monsieur Gagnon.

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

3990 Oui monsieur le Commissaire, comme Marie-Pierre le disait, on est présentement en appel d'offres dans le cadre de SB—4 pour la construction du parc en tant que tel.

3995 En fait, durant la période de soumission, on a fourni aux soumissionnaires invités la liste des fournisseurs ainsi que le registre des entreprises inscrites au registre du CLD de la Côte-de-Beauré.

Dans notre appel d'offres, on avait également une mention au niveau de l'évaluation de la soumission où on favoriserait tout ce qui est retombée locale au niveau de la Côte-de-Beauré.

4000 Et on leur demande dans leur soumission de nous fournir un aperçu des soumissionnaires et des montants qui pourraient être engagés au niveau de la Côte-de-Beauré.

Par la suite, bien, la façon dont l'entrepreneur général va y aller en sous-traitance, c'est son choix, en autant qu'il privilégie à compétence égale et à coût égal les ressources locales.

4005

PAR LE COMMISSAIRE:

Et sur la fiche de pointage, ça correspond à combien, le fait de retenir une entreprise locale de la Côte-de-Beaupré? Est-ce que c'est cinquante pour cent (50 %) des points ou deux pour cent (2 %) des points?

4010

PAR M. PHILIPPE GAGNON:

Bien en fait, il y a plusieurs points évalués, il y a pas seulement le prix, mais il y a la compétence de l'entreprise, la compétence de l'équipe, le plan de travail, les retombées locales et forcément le prix aussi.

4015

Et puis au niveau des retombées locales, on alloue un pourcentage de l'ordre de dix pour cent (10 %).

4020

PAR LE COMMISSAIRE:

Parfait, merci monsieur Gagnon.

4025

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Lefebvre, c'est ce qui conclut vos interventions? Auriez-vous une autre question?

4030

PAR M. MICHEL LEFEBVRE:

Pas de question. Je souhaite, par ma seule intervention, que tous se procurent et décident de lire ce livre-là. C'est essentiel à mon point de vue.

4035

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Lefebvre.

4040

4045

FRANCIS FLYNN

PAR LE PRÉSIDENT:

4050

Alors j'aimerais demander à la coordonnatrice si on a d'autres personnes qui se sont inscrites au registre? On n'a plus de questions! Oui monsieur Flynn qui lève la main!

Prenez place!

4055

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Concernant l'abat-poussière, est-ce que c'est uniquement dans les deux cents (200) premiers mètres ou si c'est sur toute la longueur du chemin de l'Abitibi-Price jusqu'à la barrière du camp 115?

4060

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Morel.

4065

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

L'utilisation d'abat-poussière est faite tout d'abord dans un souci de sécurité, donc sur toute la longueur du chemin de l'Abitibi, l'utilisation d'abat-poussière est réalisée.

4070

On a mis une emphase au niveau du deux cents (200) premiers mètres, entre la jonction de la route de terre et de la route asphaltée, justement pour minimiser les impacts et s'assurer que la transition se fasse bien.

Mais l'utilisation est sur la totalité du chemin de l'Abitibi.

4075

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est bien, merci. Monsieur Flynn!

4080

PAR M. FRANCIS FLYNN:

Parce qu'il y a des habitations qui sont le long du chemin, qui ont de la poussière, alors c'est pour ça que dans ce sens-là, ça aurait pu être plus localisé, au moins peut-être cinq (5) ou six (6) endroits où il pourrait y avoir de la mise en place d'abat-poussière de façon plus localisée pour éviter des problèmes à ces quelques résidences là qui sont le long du chemin.

4085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Flynn.

4090

DENIS RICHARD

PAR LE PRÉSIDENT:

4095 Monsieur Richard!

PAR M. DENIS RICHARD:

4100 Oui, rebonjour. Toujours concernant l'abat-poussière, lors de notre dernière rencontre, là, je vous avais mentionné que le long du rang Saint-Antoine, les accotements sont en sable.

4105 Je comprends que c'est une route provinciale, est-ce que vous avez contacté le ministère pour savoir si eux autres vont mettre de l'abat-poussière sur les accotements? Parce que le rang est très étroit, les camions ont une roue sur la ligne jaune et l'autre roue dans le sable.

Ça fait qu'il y a beaucoup beaucoup beaucoup de poussière, est-ce que vous avez contacté le ministère par rapport au 30 mai?

PAR LE PRÉSIDENT:

4110 Madame Morel.

PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:

4115 Je ne peux pas statuer si le MTQ a été contacté par rapport aux accotements qui sont en poussière. Je sais que cette portion de chemin appartient au ministère des Transports du Québec.

4120 Je n'ai pas la certitude par contre que l'entretien du chemin est effectué par le ministère des Transports du Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous allez valider avec le ministère des Transports, à savoir si c'est eux qui effectivement s'occupent de l'entretien et nous revenir avec la réponse, madame Morel?

4125 **PAR Mme MARIE-PIERRE MOREL:**

Oui.

4130 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4135 D'autres questions, monsieur Richard?

PAR M. DENIS RICHARD:

Non.

4140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Richard.

4145 Alors écoutez, considérant qu'il n'y a plus de personnes qui souhaitent poser des questions à cette étape-ci, on va ajourner nos travaux.

Mais avant d'ajourner, j'aimerais préciser qu'il y a toujours la visite de site qui est prévue pour demain.

4150 On me confirme combien de personnes qui sont inscrites? Deux (2) personnes ont été inscrites. Alors ces gens-là pourront s'informer auprès de madame Harvey pour ce qui est des modalités de participation.

4155 Alors la Commission va suspendre ses travaux et va reprendre ses travaux demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) dans la même salle.

J'aimerais savoir aussi l'intérêt des personnes présentes quant à une éventuelle séance demain soir? Alors merci de votre réponse.

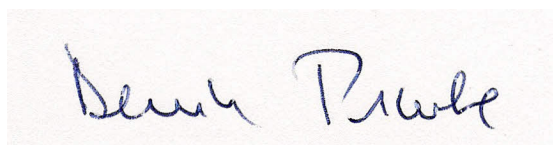
4160 Alors nous ajournons nos travaux jusqu'à treize heures trente (13 h 30) demain, merci beaucoup.

4165

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 JUIN 2012 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4170

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive style and is contained within a light-colored rectangular box.

DENISE PROULX, s.o.

4175